



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 60**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, M. VECCHIO, Mme GUERIN,  
MM. GAUDIG, HELFENSTEIN, BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 0

#### **OBJET : Communications**

#### **Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Président**

M. le Président informe les Conseillers Communautaires qu'ils trouveront sur leur table :

- Les deux questions écrites posées par M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de Saint-Avold, dont M. le Président donnera réponse oralement en fin de séance ;
- Les points modifiés suivants :
  - Point n°7g : Examen et vote du Budget Primitif 2020 – Budget annexes des Ordures Ménagères ;
  - Point n°8 : Renouvellement d'une ligne de trésorerie ;
  - Point n°22 : Désignation des représentants de la CASAS aux syndicats compétents en matière d'eau potable et d'assainissement ;

• Point n°23 : Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires.

- une maquette relative à la nouvelle gouvernance de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

De plus, M. le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Implantation du parc photovoltaïque sur le site de la plateforme de Diesen / Porcellette scindé en deux tranches T1 et T2.

Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

et précise à l'Assemblée qu'en l'absence de M. Umit YILDIRIM, Vice-Président, le point n°18 « Fonds Résistance » sera rapporté par M. Gaston ADIER, Vice-Président.

#### **Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus** : 79 ..... • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 60

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, M. VECCHIO, Mme GUERIN,  
MM. GAUDIG, HELFENSTEIN, BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant** : 3

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 16

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé** : 1

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés** : 2

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 1

#### **OBJET** : Débat d'Orientation Budgétaire.

#### **Rapporteur** : M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales imposent un débat sur les orientations générales du Budget Primitif 2020.

Ce débat ne débouche ni sur un vote, ni sur une délibération qui comporte le moindre effet décisionnel, avant de se prononcer sur le Budget primitif 2020 qui sera soumis au vote de l'assemblée lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, les dispositions de l'article 107 de la loi d'Organisation Territoriale du 7 août 2015, modifie l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

« ...Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire (ou le Président) présente au Conseil Municipal (Conseil Communautaire), dans les deux mois précédant l'examen du Budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (encours prévisionnel à la clôture de l'exercice).

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal (Conseil Communautaire), dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire est complété par une présentation de la structure, de l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. »

Le présent rapport a été rédigé afin de servir de base aux échanges des conseillers communautaires. L'agrégation de ces informations données en séance de ce jour devrait permettre aux conseillers de mieux appréhender et d'évaluer le niveau prévisionnel en matière de fiscalité, le niveau de l'endettement et le pilotage de la masse salariale, en vue pouvoir débattre en toute connaissance de cause des priorités de la politique intercommunale qu'entend mener M. le Président de la CASAS en accord avec son Conseil Communautaire pour l'exercice budgétaire 2020.

### **CONTEXTE INTERCOMMUNAL :**

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie comprend au 1<sup>er</sup> janvier 2020, une population locale de 53 201 habitants et une population totale de 54 293 habitants.

Le Budget 2020 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie sera marqué par l'ancrage du COVID-19 dans le Monde, avec une crise sanitaire inédite, ayant nécessité un confinement National et Européen, à partir du mois de Mars 2020, pour une durée de 2 mois.

Cette pandémie a entraîné au niveau européen des chiffres du PIB sur le 1<sup>er</sup> Trimestre qui témoigne d'un recul de l'activité économique sans précédent en temps de paix.

D'autre part, le manque de moyens en matière de prévention sanitaires pour combattre ce virus, a obligé l'ensemble des Collectivités Locales à protéger leurs administrés en procédant à la commande de masques et de produits désinfectants.

La CASAS a commandé et distribué deux dotations de masques à l'ensemble des communes membres de l'EPCI soit un total de 110 000 masques (tissus et chirurgicaux confondus), sans oublier la distribution d'un kit à l'ensemble du Personnel.

Le personnel de la CASAS, confiné depuis le 16 mars 2020, a été mis pour un certain nombre en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) ou mis en télétravail.

Un plan de poursuite d'Activité a été mis en place pour maintenir la sécurité et la salubrité publique de nos administrés en matière d'Environnement (Ordures Ménagères, Déchets). Les déchetteries ont été fermées et rouvertes progressivement à partir de fin Avril 2020, en respectant les mesures sanitaires préconisées par le Gouvernement et les services de la Préfecture.

En matière d'Eau et d'Assainissement, une poursuite de l'activité a également été instaurée en concertation avec les services d'ENERGIS de Saint-Avold.

L'impact sanitaire et économique, à la sortie du déconfinement, décidée par le Président de la République à la date du 11 mai 2020, risque d'avoir un grave impact économique et financier sur le Budget de nombreuses Collectivités et notamment celui de la CASAS, avec des répercussions importantes sur le Développement Economique, les Travaux, l'Environnement, le Transport et sur l'ensemble des manifestations programmées par la CASAS en l'année 2020, qui ne pourront avoir lieu en raison de cette pandémie.

Un Plan de Reprise d'Activité a été soumis auprès du Personnel Président de la CASAS en accord avec les représentants des Instances Paritaires, pour une reprise progressive d'activité pour la période du 11 mai au 2 juin 2020.

Enfin, la pandémie a entraîné également le report des élections municipales et communautaires programmées sur 2 tours, les 15 et 22 mars 2020.

Le report du 2<sup>ème</sup> tour de ces élections et de sa date n'étant pris par le Gouvernement qu'après avis du Conseil Scientifique, ce avant le 23 mai 2020.

Les conseillers municipaux élus au 1<sup>er</sup> tour n'entrant en fonction qu'à compter du 18 mai 2020, avec une élection du Maire et de leurs Adjoints à effectuer avant le 28 mai 2020.

L'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 a également entraîné le report du Budget des Collectivités, qui devra être adopté pour le 31 juillet 2020.

En matière d'Eau et d'Assainissement, les syndicats concernés par le transfert de ces compétences à la CASAS, au 30 juin 2020, ont vu leur durée prolongée de trois mois, soit jusqu'au 30 septembre 2020.

Ce faisant, et compte tenu de la situation sanitaire existante en France, au moins jusqu'au 10 juillet 2020 et en espérant qu'une seconde vague pandémique n'apparaisse pas, Monsieur le Président soumet à l'assemblée communautaire les orientations budgétaires des différentes compétences de la CASAS, pour l'année 2020.

## **SANTE/ACTIONS SANITAIRES**

Comme évoqué, M. le Président de la CASAS a prémuni tant le Personnel de la CASAS que l'ensemble des Communes de l'Intercommunalité et de ses 55 000 administrés, de différentes dotations en matière de masques et de produits hygiéniques et désinfectants.

Le Conseil Communautaire sera invité à statuer sur la distribution de ces masques délivrés.

Dans ce cadre, la pandémie a révélé l'insuffisance en matière médicale et notamment de Médecins généralistes sur le territoire de la CASAS.

Des pourparlers sont entrepris pour faire venir des Médecins émanant d'autres pays en vue de pouvoir s'installer en France et de préférence sur notre territoire, faute d'attirer des Médecins Français.

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a homologué une participation financière de 15 000 € pour favoriser l'installation de nouveaux médecins sur notre territoire.

## **I. COMPETENCES OBLIGATOIRES**

### **1. Développement économique/Enseignement supérieur**

#### **A) FONDS RESISTANCE**

A la suite de la situation sanitaire inédite en France et particulièrement sur le territoire du GRAND EST, une initiative a été prise par la Région GRAND EST et son Président Jean ROTTNER, pour endiguer le sort des associations, entreprises et professions libérales en grande

difficulté financière, à travers un Fonds dénommé Résistance, qui suit :

La Région GRAND EST, le Département de Moselle, les EPCI et la Banque des Territoires, d'apporter une contribution financière à hauteur du nombre d'habitants.

C'est ainsi que M. le Président de la CASAS a apporté tout son soutien à cette initiative en confirmant par courrier du 8 avril 2020, à M. le Président ROTTNER, l'engagement de notre EPCI, à hauteur d'une contribution financière de 2 €/habitant soit pour une population de 53 201 habitants, une somme de 106 402, 00 €.

Un levier étant également appliqué à l'ensemble des autres organismes (x4), un montant global de 425 608, 00 € pourrait être alloué aux entreprises demandeurs d'aides, dont l'instruction sera effectuée par le Département, via Moselle Attractivité et sa finalisation soumise au Comité d'Engagement présidé par la Région GRAND EST et en présence d'un représentant de la CASAS.

Avant la pandémie COVID-19, le territoire de la CASAS a vu un regain de reprise économique sur son territoire à travers des actions concrètes tels que la signature du Contrat de Territoire INDUSTRIE du WARNDT, ETAT/Région GRAND EST/EPCI de Moselle-Est, qui s'est déroulée le 16 janvier dernier à CARLING, en présence d'Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat à la Transition Ecologique.

Et, cette reprise s'est également manifestée par différentes implantations sur nos différentes zones communautaires.

Le taux de chômage s'élevant, début mars, en Région GRAND EST à 9 % environ et sur le territoire de la CASAS à 11,5 %, zone d'emploi de l'arrondissement de FORBACH (9 % pour la Moselle).

La gestion de nos zones économiques sur l'ensemble du territoire communautaire, se détermine à ce jour comme suit :

<b>Territoire de Saint-Avold</b>	<b>Nombre d'emplois</b>
Centre d'appels	130
Zone Europort + Plateforme TOTAL	2 700
Vente au Carreau	150
<b>Territoire de Valmont</b>	
Zone Actival	145
<b>Territoire de Folschviller</b>	
Zone Industrielle de Furst	166
<b>Territoire de Diesen / Porcelette</b>	
Composite Park	82
Zone du Grunhof	15
<b>TOTAL NOMBRE D'EMPLOIS</b>	<b>3388</b>

<b>Territoire de Grostenquin</b>	<b>Nombre d'emplois</b>
Zone Artisanale (1+2)	90
<b>Territoire de Morhange</b>	
Zone Lavoisier	1 032
Zone Claire Forêt	67
Pôle d'activités	90
<b>TOTAL NOMBRE D'EMPLOIS</b>	<b>1279</b>

soit un total général de près de **4 700 emplois**.

L'objectif de notre intercommunalité étant primordiallement de v  
emplois et permettre l'implantation d'entreprises nouvelles porteuses de création d'emplois  
nouveaux.

La situation économique de nos zones communautaires se présente comme suit :

### **1.1/ Zone ACTIVAL à VALMONT**

Il est programmé en 2020 la réalisation d'un bassin de rétention en faveur du groupe SOSTMEIER, société pilote sur ladite zone. Sa réalisation est estimée au montant de 1,2 M € HT et a d'ores et déjà reçue un avis favorable du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

Par ailleurs, la Société NEOEN a débuté en 2019, ses études d'impact en vue de permettre de réaliser le projet de Centrale Photovoltaïque sur le terrain intercommunal de 17 ha.

### **1.2/ Parc Industriel de FURST à FOLSCHVILLER**

La Société NEUHAUSER, spécialisée dans la Boulangerie Artisanale et la pâtisserie fraîche, a été rachetée en 2014 par le groupe agro-industriel SOUFFLET, qui souhaite procéder à une restructuration du site de Folschviller et souhaite céder notamment l'usine NEUHAUSER 1, à un repreneur éventuel.

Une convention de revitalisation devra être mise en place pour une sauvegarde des emplois du groupe SOUFFLET sur notre territoire.

### **1.3/ COMPOSITE PARK / Zone du GRUNHOF à PORCELETTE**

#### **A. ZONE du GRUNHOF**

Pour ladite zone, après l'implantation de la Société MATO, il est prévu en 2020 l'implantation :

- des jardins de Cocagne, association dont le but est de procéder à des exploitations maraîchères bio à vocation d'insertion sociale et professionnelle ;
- de la Société SPIELDENNER, spécialisée en palettes ;
- de la Société MMTCI, spécialisée en tuyauterie

#### **B. COMPOSITE PARK**

L'IRT continue son développement en 2020 et affiche une croissance annuelle de 25%. Une extension de 125 m2 des locaux sociaux a été validé en 2019. Les appels d'offres ont été réalisés et les travaux devraient débuter avant l'été.

Par ailleurs, le principe d'une extension des ateliers de l'IRT de 1000 m2 avait été présentée lors du Conseil Communautaire du 15 janvier 2020. Les appels d'offres seront lancés avant l'été pour un montant prévisionnel de travaux d'environ 1 million d'euros.

La Société Novall déménagera avant l'été une grande partie de son activité dans le bâtiment de 1200 m2 construit sur le Composite Park. Elle accueillera également les activités de la Société de production PPI. Ces deux sociétés sont également en très fortes croissances et un projet de

construction d'une unité pilote de fabrication de cellule de batterie a été  
territoire PTWN.

L'Hôtel d'Entreprises affiche toujours complet et l'ensemble des baux de location ont été renouvelés.

Le Conseil Communautaire devra également se prononcer sur le déménagement des activités actuelles de l'Institut de Soudure de St-Avold vers le Composite Park afin de d'améliorer les synergies avec les activités de contrôle Non destructif de l'IS mais aussi les partenariats avec les autres structures faisant de la recherche de développement et de l'innovation. Ce projet fait aussi l'objet d'une fiche action du PTWN.

L'acquisition d'une parcelle appartenant à RTE d'une surface d'environ 12 500 m<sup>2</sup> est en cours de finalisation par un notaire.

#### **1.4/ Zone Europort à SAINT-AVOLD**

Il est projeté en 2020, l'implantation des sociétés HEINTZ et MMTCI, d'une surface globale de près de 6 ha, avec le projet d'extension de la Société LAYHER.

Sur ce même terrain, il est procédé aux travaux d'aménagement d'une voirie qui fera office de desserte.

Une étude technique pourrait être mise en place portant sur le devenir des bâtiments transitaires actuels qui sont désuets.

#### **1.5/ VENTE AU CARREAU à SAINT-AVOLD**

Après l'obtention du permis d'Aménager sur ce site, l'implantation des Sociétés suivantes devraient s'effectuer, à savoir :

- La Société MELONI (Electricité)
- La Société PINZLER LUX (Transports frigorifiques)
- La Société MALEZIEUX (Assainissement)
- La Société ERTF (Formation-Electricité)
- La Société FAMMSA (Boulangerie Artisanale)
- Extension de la Société DODO
- LOTZ TP

Ces différents projets à caractère économique ont d'ores et déjà été homologués par le Conseil Communautaire.

A noter que le Centre de Regroupement Douanier et les Sociétés EURONEGOCE et LAGARDE vont débiter leurs activités à la VAC.

#### **1.6/ PLATEFORME CHIMIQUE de SAINT-AVOLD/CARLING**

Les différents pourparlers entrepris par M. le Président de la CASAS avec les représentants de la Société TOTAL ont permis d'aboutir à la concrétisation des projets d'implantation suivants en matière de Chimie Verte :

- La Société METEX NOOVISTA, porteur de création de 46 emplois nouveaux, au début de son activité et près de 100 emplois à terme.



La CASAS supportera la maîtrise d'ouvrage via une délégation à S pour des bâtiments administratifs et techniques avec la voirie pour un coût estimé à 5 100 000 € HT.

- La Société QUARON, leader dans la production de produits chimiques de haute qualité en France.

Ladite Société est détenue depuis 2011 par des distributeurs de produits chimiques allemands.

Une aide financière à hauteur de 320 000 € a été sollicitée auprès de la CASAS en vue de favoriser leur implantation sur le site de la plateforme chimique de Saint-Avold/Carling, qui sera porteur de 20 emplois nouveaux sur le territoire.

- La Société AFYREN, spécialisée en matière de Chimie Verte, porteuse de 50 emplois nouveaux sur le site de la plate-forme de Saint-Avold/Carling.

Une aide financière à hauteur de 1 million d'euros a été sollicitée auprès de la CASAS pour mener des études techniques en vue de cette implantation.

Le montant requis sera réparti en 2 annuités de 500 000 € sur deux exercices budgétaires.

Les projets susvisés démontrent le résultat de la collaboration fructueuse entre TOTAL et la CASAS par le biais de la Convention Volontaire de Développement Economique (CVDES) en vue de pérenniser et développer la plate-forme de Saint-Avold/Carling.

Par ailleurs, en ce qui concerne le devenir de la Centrale Emile Huchet, détenue par la Société UNIPER, des pourparlers sont entrepris avec un repreneur émanant de Tchécoslovaquie, spécialisé dans la reprise de Centrale à Charbon, qui porte un vif intérêt à la reprise de cette Centrale, qui permettrait le maintien des 135 emplois sur le site.

A noter que la Société TOTAL s'est déjà manifestée auprès de la Société allemande UNIPER, pour réaliser deux centrales à gaz à la Centrale Emile Huchet.

#### Les projets pour CEH :

- **Projet CSR (Combustibles Solides de Récupération) :** Le projet est porté par GAZEL Energie et un partenariat a été signé en semaine 20 avec VEOLIA. Le principal problème se situe au niveau des débouchés pour la vapeur, une étude est lancée pour appréhender cette problématique.

- **Projet Hydrogène :** Ce projet se situe à 3 niveaux

- **Production massive d'Hydrogène et stockage :** 3 entreprises ont déposé un projet dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) lancé par le Gouvernement. Il s'agit de GAZEL Energie dont on ne connaît pas la teneur du projet, de STORENGY avec un projet évolutif de 5 à 100 MW (Production, Stockage à Cerville, liaison avec Fenne, ...) et H2V pour une première unité de production massive entre 50 et 70 MW en électrolyseurs.

- **Développement de la filière Hydrogène :** Ce projet est porté par le PPE avec une délégation de service publique de la CASAS. Le budget d'étude aujourd'hui bouclé est d'environ 300 k€ avec un engagement de l'Etat au travers de l'ADEME, du Fond Charbon et d'un certain nombre d'entreprises intéressées par le développement d'une filière H2 sur le Territoire Warndt-Naborien (CASAS, ENERGIS, H2V, ENGIE, STORENGY, GRTgaz, GAZEL Energie, John Cockerill...). L'appel d'offre pour cette étude est lancé ainsi qu'un appel à candidature pour un ingénieur en CDD pour le suivi de cette étude.

- **Création d'un Centre de Certification et de Qualification** porté par le PPE et l'Institut de Soudure. Il porte sur la qualification des composants H2 haute pression pour la production H2, la mobilité routière, l'aéronautique, le maritime, le fluvial, le ferroviaire. Il est prévu une offre de formation aux technologies hydrogène s'appuyant sur les plateformes d'essais.

### **1.7/ PLATEFORME de DIESEN/PORCELETTE**

Le projet de réalisation d'un Parc Photovoltaïque sur le site est toujours d'actualité et les négociations se poursuivent entre la CASAS et la Société MONTAN SOLAR pour sa concrétisation définitive et espérée en 2020.

### **1.8/ CARRIERE SAINTE FONTAINE**

Dans le cadre du devenir du site de la Carrière Sainte Fontaine, le Conseil Communautaire a homologué en 2019, un projet photovoltaïque présenté par la Société TOTAL QUADRAN en liaison avec le chemin d'une piste cyclable en coordination avec son EPCI voisin, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

### **1.9/ ZONES d'ACTIVITES ECONOMIQUES de MORHANGE**

L'année 2018 a vu le démarrage des travaux d'assainissement sur la zone économique dite LAVOISIER qui doit rendre conforme le réseau d'assainissement et permettre au groupe REHAU, fort de ses 850 salariés, de pérenniser et développer leur activité.

Le coût des travaux s'élève au montant HT de 1 600 000,00 €.

Par ailleurs, une mission économique a été confiée au Cabinet ALEXIS, Chargé de promouvoir notre territoire au DOMOFUTURA, en contribuant à des implantations économiques et commerciales qui sont attendues jusqu'à ce jour.

Une subvention de 30 000 € a été allouée par la CASAS à cet organisme en vue de mener à bien cette mission.

### **1.10/ TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'intercommunalité est appelée à gérer les zones d'activités économiques et commerciales du territoire.

Par délibération du 28 septembre 2018, le Conseil Communautaire a arrêté les différentes zones d'activités économiques à reprendre dans le patrimoine immobilier de la CASAS, à savoir :

#### **Ville de Saint-Avold :**

- Zones artisanales du Gros Hêtre et du Hollerloch
- Zone Espace Patton
- Zone AGORA

#### **Ville de Morhange :**

- Zones de Claire Forêt et Lavoisier

Ban de la Commune de Grostenquin :

- Zone Artisanale (1 et 2)

Ban de la Commune d'Altviller :

- Zone Artisanale

Dans le cadre de projets futurs, en matière de Zones d'Activités Economiques pouvant être jugées communautaires, M. le Président de la CASAS continuera à mener des négociations en vue d'étudier le transfert éventuel des zones économiques suivantes :

- Zone Artisanale Charles Jully à Carling (Projet d'implantation de la Société INEO) ;
- Propriétés HENRY / DOLL sises entre la Société UNIPER et le Parc du Warndt, dont la dénomination sera l'ECO PARK.

---

En corollaire de ce chapitre économique, les différents projets démontrent le dynamisme de la CASAS pour soutenir les implantations, le maintien avec la création d'emplois sur le territoire, durement touché depuis l'arrêt d'exploitation des Charbonnages de France.

Ce dynamisme a été récompensé par le Gouvernement qui a labellisé notre Territoire comme un Territoire d'Industrie, dont comme évoqué le Contrat de Territoire a été adopté le 16 janvier dernier à CARLING.

## **2. Développement Commercial**

Par délibération du 5 juin 2018, la CASAS a homologué sa participation et collaboration avec la Ville de Saint-Avold, qui a été retenue parmi 222 villes françaises comme CŒUR DE VILLE.

Le Conseil Communautaire sera appelé en 2020 à prendre connaissance de ces différentes actions en matière de Cœur de Ville, qui a été mené de concert avec la Banque des Territoires et l'AGURAM.

## **3. Equilibre Social de l'Habitat**

Le Conseil Communautaire sera amené à poursuivre sa politique en matière d'Habitat, aux fins de la rendre attractive sur l'ensemble de notre territoire. Ces actions porteront notamment sur :

- La réalisation d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et favoriser notamment la réhabilitation des logements anciens du parc privé ;
- La réalisation d'une OPAH-RU en liaison avec l'opération CŒUR DE VILLE ;
- Le maintien de l'aide de la Collectivité à 500 € ;
- La poursuite de la mission de suivi-animation du dispositif par le CALM ;
- La réalisation d'un nouveau Programmé Local e l'Habitat sur le territoire fusionné ;
- Le renouvellement du Chargé de Mission pour un Budget de l'ordre de 20 000 € pour l'année 2020.

#### 4. Politique de Ville

Le Contrat de la Politique de Ville mis en place par le Gouvernement est instauré uniquement sur l'ancien territoire du Pays Naborien pour les quartiers Wenheck -Carrière à Saint-Avold et la Zone Industrielle de Furst à Valmont/Folschviller.

Ce contrat de Ville homologué le 2 juillet 2015, concerne la mandature 2015/2020.

Pour l'exercice budgétaire 2020, différentes actions prioritaires en matière sociales seront soumises à l'approbation de l'assemblée communautaire à hauteur d'un montant de 150 000 €.

#### 5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CASAS exerce ladite compétence à travers différents syndicats qui couvrent notre territoire et financée par l'instauration de la taxe GEMAPI, à hauteur d'un produit attendu qui s'élève à 193 700,00 € pour l'année 2020.

#### 6. Aménagement, Entretien et Gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage

La gestion de l'Aire d'accueil des Gens du Voyage continuera à être assurée par la Société SAINT-NABOR SERVICES, via une Délégation de Service Public, sur une durée de 5 ans, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour un montant de 121 000 €/an.

#### 7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

L'année 2020 poursuivra la réflexion d'harmonisation du service déchets sur les deux territoires fusionnés, Pays Naborien et Centre Mosellan, avec comme objectif de ne pas grever les administrés de l'Agglomération, déjà lourdement impactés par la pandémie survenue dans notre Région.

Pour l'année 2020, il est envisagé les travaux suivants dans les déchetteries :

##### a. Déchetterie de L'HOPITAL

Les terrains étant acquis par la CASAS, le projet de la nouvelle déchetterie de L'Hôpital peut débuter en 2020.

Prévision de 200 000, 00 € au Budget 2020.

##### b. Déchetterie de VALMONT

La fréquentation grandissante avec la multiplication du nombre de filières a imposé à la CASAS d'agrandir le site de VALMONT. Il sera proposé d'acquérir des propriétés en vue d'agrandir le site.

Prévision de 50 000 € TTC au Budget Primitif 2020.

##### c. Déchetterie de VAHL-EBERSING

Un projet de construction d'une école devant être réalisé sur le site de l'actuelle déchetterie, un transfert de cette déchetterie est envisagé à proximité du site actuel.

#### **d. Déchetterie de MORHANGE**

Les travaux programmés sur la déchetterie de MORHANGE ont été réalisés en l'année 2019. Une maintenance en matière d'entretien et de fonctionnement est prévu sur ce site.

#### **e. Régie de Collecte**

En vertu des dispositions de la délibération du 26 novembre 2019, la CASAS gère dorénavant une Régie Communautaire en matière de collecte sur l'ancien territoire du Centre Mosellan, avec deux communes de l'Ex Pays Naborien, à savoir, Altviller et Lachambre.

#### **f. SYDEME**

Le Conseil Communautaire de la CASAS sera appelé à se prononcer sur les modalités de fonctionnement et d'équilibre financier du SYDEME.

### **8. Tourisme – Ruralité - Événementiel**

#### **A) TOURISME**

##### **a) Office de Tourisme de Pôle**

Les dispositions de la loi NOTRe qui ont rendu obligatoire la prise de compétence Tourisme ont incité les représentants des EPCI de BOULAY, CREUTZWALD, FAULQUEMONT, SAINT-AVOLD à réaliser une nouvelle politique d'organisation des territoires en créant un Office de Tourisme de Pôle qui couvre l'ensemble de ces territoires.

Les EPCI se sont engagées à travers une convention, à verser une cotisation annuelle pour le fonctionnement de l'OT de Pôle fixée à 2,50 €/habitant pour la Communauté d'Agglomération.

Prévision budgétaire en fonctionnement : 134 000 €

##### **b) Etude Tourisme Saint-Avold Cœur de Ville**

Dans le cadre de l'opération de revitalisation du Cœur de Ville de Saint-Avold, il est préconisé de réaliser une étude tourisme afin de répondre aux objectifs fixés par la convention.

Cette opération consistera à qualifier les standards d'une offre touristique impactant tous les usagers. Elle tiendra à orienter les élus vers des choix stratégiques portés par les actions Cœur de Ville et à préciser les volets opérationnels en faveur de la redynamisation du centre-ville.

Cette approche par le marketing territoriale permettra de mieux cibler et d'enrichir l'ensemble des actions en faveur du tourisme. Des orientations et des actions qui trouveront du sens avec les axes de marketing territorial.

Prévisions budgétaires en dépenses de fonctionnement : 50 000 €

Prévisions budgétaires en recettes de fonctionnement Banque des Territoires : 15 000 €

**c) Chemins de Randonnée**

1 projet est prévu :

- MACHEREN – PETIT-EBERSVILLER : comme pour celui de Valmont, il s'agit d'un enjeu de sécurité mais également touristique dans la mesure où ce chemin permettrait de valoriser la Chapelle de la ferme Lenzviller et de rejoindre un sentier existant du Club Vosgien, via Biding à Maxstadt. (60 000 €)

- Entretien des sentiers existants : 5 000 €

Reports de crédits : 20 000 €

Nouveaux crédits : 40 000 €

Prévision budgétaire en investissement : 60 000 €

Prévision budgétaire en fonctionnement : 5 000 €

**B) EVENEMENTIELS**

En tenant compte de l'évolution sanitaire de notre territoire, il est proposé d'inscrire ou non les évènements suivants :

**a) Salon de l'agriculture**

Prévision budgétaire en fonctionnement : 60 000 €

**b) Magic Mosellane**

Prévision budgétaire en fonctionnement : 1 500 €

**c) Semaine Marchante**

Prévision budgétaire en fonctionnement : 2 500 €

Le bureau réuni à ce sujet le 23 juillet 2020, invite le Conseil Communautaire a annuler ces manifestations en raison du COVID-19.

**C) PROTECTION ANIMALE****a) Prestation de service fourrière d'Hémilly**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, une convention avec la Pension du Hêtre au Loup a été renouvelée pour le traitement des problèmes posés par les chiens et chats errants. En contrepartie de l'accueil et de la garde des animaux mis en fourrière, la Communauté d'Agglomération s'acquitte d'une rémunération annuelle de 0,70 € HT/habitant.

Prévision budgétaire en fonctionnement : 45 000 €

## D) Etude de l'Etang de la MUTCHE

En vue de connaître le devenir de cet Etang, au passé prestigieux, une étude de faisabilité est prévue pour une prise de décision quant au transfert de ce site touristique au profit de la CASAS.

Prévision budgétaire estimée à 30 000 € TTC.

## 9. Relations Transfrontalières

La CASAS, membre fondateur de l'EURODISTRICT SAAR MOSELLE, participera cette année à l'anniversaire des 10 ans de cette structure administrative transfrontalière.

Parallèlement, la CASAS continuera de participer à travers l'EURODISTRICT, à un des plus grands salons de techniques industrielles du Monde, qui se déroulera en 2021 à HANOVRE.

En raison du COVID-19, le salon 2020 a été reporté et le Conseil Communautaire devra statuer en 2020 pour son engagement en 2021.

La CASAS continuera de collaborer avec la Maison de l'Allemagne, avec siège à Forbach, destiné à favoriser les démarches administratives des frontaliers et des demandeurs d'emploi.

Enfin, la CASAS soutiendra également l'EURODISTRICT pour la mobilité transfrontalière par l'intermédiaire de BIBIBUS.

## 10. Organisation de la Mobilité

### 1. Réseau de transport Transavold :

L'année 2020 sera une année symbolique pour le service public de transport en commun dans la mesure où la CASAS exercera à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 sa compétence « Transports » de manière pleine et entière.

A partir cette date, le transfert de la compétence Transports scolaires et interurbains de la Région Grand Est à la CASAS sera effectif.

Par délibération en date du 15 janvier 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le choix de la société BUS EST en tant que délégataire du contrat de concession de service public de transports urbains et non urbains pour une durée de sept ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Autrement dit, le Réseau Transavold va connaître un certain nombre d'évolutions significatives à partir de la rentrée de septembre avec :

- Un service de transport en commun assuré sur tout le périmètre de la CASAS : extension du réseau Transavold sur le Centre Mosellan et intégration du transports scolaires et des lignes interurbaines (transférés par la Région Grand Est) ;

- Une nouvelle identité visuelle : « Transavold, la synergie de  
déclinaison des services/produits :

- o Trans'Allo : TAD
- o Trans'ZAC : navette zone Heckenwald
- o Trans'Express : navette gare routière/ gare SNCF
- o Trans'School : réseau scolaire
- o Trans'Géo : service de géolocalisation des bus

- Un réseau plus vertueux pour l'environnement : véhicules hybrides sur le réseau urbain et une ligne dédiée à un bus électrique, soit une baisse des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 6 % ;

- La mise en place d'un bouton d'alerte sécurité : mise en place d'un bouton d'alerte sur l'ensemble des véhicules du réseau urbain.

#### **A. De nouveaux services seront proposés :**

##### **a) Sur le réseau urbain :**

- 2 nouvelles lignes : l'une desservant les communes de Carling-L'Hôpital, l'autre Folschviller/Valmont ;

- Une navette « Santé » avec des arrêts au Cabinet médical, à la Clinique St-Nabord, au Centre de santé Brack, à Hospitalor. La Maison de retraite Ardant du Picq sera également desservie. L'Hôpital Lemire, quant à lui sera desservi par le TAD.

**b) En ce qui concerne le Transport A la Demande :** extension du service sur le Centre Mosellan : Ce service fonctionnera du lundi au vendredi de 8H00 à 17H00 en 3 secteurs :

**c) Transport interurbain :** Reprise des 2 lignes commerciales de la Région reliant Morhange à Saint-Avold (118 et 120)

**d) Transports scolaires :** gestion et transports de 2 500 élèves.

## 2. Changement de la signalétique extérieure de la Maison de la Mobilité

Le contrat de concession de service public « Transports » prévoit de donner une nouvelle identité visuelle au Réseau Transavold avec notamment un reflocage des bus aux nouvelles couleurs. Une nouvelle charte graphique plus actuelle a été retenue dans le cadre du contrat de concession attribué à la société Bus Est.

Dans ce cadre, afin de la mettre en adéquation avec cette nouvelle identité visuelle, il est prévu de réaménager la signalétique extérieure de la Maison de la Mobilité.

Par ailleurs, cette nouvelle signalétique extérieure permettra d'embellir relativement la Maison de la Mobilité et d'incarner le nouveau Réseau Transavold.

Cette opération s'inscrit, également, dans le cadre du réagencement de l'agence commerciale qui interviendra plus tard.

Coût de l'opération : 30 000 TTC.



### 3. Implantation de 3 bornes de recharge pour véhicules électriques

Au total, 14 bornes de recharge pour véhicules électriques sont disposées sur le territoire de la CASAS, principalement sur les communes du Pays Naborien. En 2019, 2 nouvelles bornes ont été implantées : une à Morhange, la 1<sup>ère</sup> pour le Centre Mosellan, la deuxième sur la zone de l'Europort, la 1<sup>ère</sup> du territoire avec recharge rapide.

Afin de soutenir le développement de l'électromobilité, de favoriser l'usage de véhicules électriques aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises et/ou administrations ainsi que pour parvenir à un maillage équilibré sur l'ensemble du périmètre de l'intercommunalité, il est envisagé d'équiper 2 communes du Centre Mosellan d'une borne de recharge.

D'autre part, dans le cadre de l'aménagement du 2<sup>nd</sup> parking de covoiturage et afin de proposer un service identique à celui existant sur la 1<sup>ère</sup> aire de covoiturage, une borne avec 4 points de charge sera mise en service.

Pour correspondre au basculement du marché de l'automobile avec la sortie de nouveaux modèles de véhicules électriques dotés de batteries de plus en plus importantes, les bornes installées seront des types de recharge rapide.

Coût de l'opération : 150 000 € HT. Subventions : Etat (DSIL) : 37 500 € (25%) - Région Grand Est (Climaxion) : 24 000 € (16%)

### 4. Implantation de 3 abris vélos sécurisés

Dans sa volonté de promouvoir la mobilité douce, et plus précisément d'encourager ainsi que de faciliter la pratique du vélo, il s'agira de mettre en place 3 abris vélos sécurisés sur la ville de Saint-Avold. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme « Cœur de Ville », plus précisément au sein de l'axe 3 « Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ».

Afin de toucher différents publics, il est prévu d'installer les abris vélos sur les sites suivants :

- A la Gare routière en vue de renforcer son caractère multimodal ;
- A la piscine intercommunale pour inciter les usagers à s'y rendre en vélo ;
- Devant le Lycée Charles Jully pour encourager les élèves à utiliser le vélo pour arriver dans leur établissement.

D'une capacité de 20 vélos, ces abris seront évolutifs afin de permettre d'accueillir plus de bicyclettes, le cas échéant.

Coût de l'opération : 90 000 € HT. Subventions : Etat (DSIL) : 18 000 € (20%) - Programme Alvéole : 54 000 € (60%)

### 5. Etude Trame Mobilité/Organisation de la mobilité dans le périmètre de l'ORT de Saint Avold

Le diagnostic transversal du centre-ville de Saint-Avold (établi dans le cadre de la démarche Action Cœur de Ville) a montré que :

- le centre-ville souffre d'une circulation de transit importante ;
- le confort des piétons peut être amélioré, en particulier sur les principales rues commerçantes ;

- les capacités de stationnement semblent satisfaisantes, mais des améliorations neuvères SLOW apportées en ce qui concerne la réglementation et la tarification ;
- les itinéraires cyclables restent à compléter ;
- l'embellissement des espaces publics pourrait être une source de projet autant pour la renaturation du centre-ville que pour créer des liens supplémentaires vers les autres quartiers.

Afin d'affiner ces constats et de proposer un programme d'actions, une étude reprenant l'ensemble de ces enjeux est nécessaire pour aller plus loin.

Coût de l'opération : 58 000 € TTC. Subventions : Région Grand Est : 19 333 € (33%) - Banque des Territoires : 19 333 € (33%)

## 6. Etude d'opportunité pour la mise en place d'un service d'autopartage

L'autopartage permet à ses utilisateurs de se passer de véhicule particulier. Une voiture partagée libère ainsi jusqu'à 9 places de stationnement, cet espace peut ainsi être disponible pour d'autres projets urbains.

En matière d'environnement, l'autopartage entraîne une baisse des kilomètres parcourus, a fortiori des émissions de gaz à effet de serre. L'autopartage permet également une diminution des émissions de particules grises ; La production d'un véhicule servant à un grand nombre d'utilisateurs.

En cohérence avec la volonté de la CASAS de s'inscrire dans le cadre de la transition énergétique (passage à la propulsion hybride de la totalité des bus du réseau urbain, implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques) et dans le prolongement des actions menées pour proposer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (réseau de transport en commun, parking de covoiturage), il s'agira de lancer une étude sur l'opportunité de mettre en place un service d'autopartage à Saint-Avold, complémentaire de l'offre existante.

Coût de l'opération : 20 000 € TTC. Subventions : Région Grand Est : 10 000 € (33%)

## **11. Eau potable – Eaux Pluviales - Assainissement**

Par délibérations des 26 novembre 2019 et 15 janvier 2020, le Conseil Communautaire a acté respectivement :

- a) La prise des compétences susvisées à la CASAS au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- b) La création d'une Régie Communautaire dénommée SYNERGIS, pour l'exercice de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- c) Le maintien des Syndicats suivants, jusqu'à la date du 30 septembre 2020, à savoir :

- Syndicat des Trois Vallées avec siège à Lachambre, pour les compétences de l'assainissement et eaux pluviales pour le compte des communes suivantes : Altviller, Folschviller, Lachambre, Macheren et Valmont ;
- Syndicat d'Assainissement du Lauterbach (pour le traitement) pour le compte des communes de Carling et L'Hôpital ;
- Syndicat des Eaux de Folschviller, pour la compétence de l'Eau Potable, pour le compte des communes de la CASAS de Folschviller et Valmont ;

- d) La constitution d'un emprunt sollicité par la CASAS à hauteur du montant de 1,8 M en vue de permettre le fonctionnement de la Régie Communautaire SYNERGIS. Ce montant fera l'objet d'un remboursement à la CASAS par SYNERGIS.

Le 20 janvier 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni pour élection de ses Présidents.

Différentes conventions de prestations ont été réalisées entre la Régie SYNERGIS et les communes de notre intercommunalité ayant des régies communales, en vue d'assurer la continuité du service public.

Ces conventions soumises à l'accord de Mme le Sous-Préfet de FORBACH/BOULAY, le 6 mars dernier, doivent recevoir un avis préfectoral après la pandémie.

Le Conseil d'Administration de la Régie SYNERGIS se réunira après le renouvellement des élections municipales et communautaires.

A noter qu'à la suite de la promulgation de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la CASAS sera appelé à se prononcer avant la date du 30 septembre 2020, sur :

- L'exercice d'une délégation de compétence sollicitée à ce jour par
  - Le Syndicat des Trois Vallées à Lachambre ;
  - et le Syndicat des Eaux de Folschviller.

## **12. Numérique/Haut-Débit**

En exécution de la délibération du Conseil Communautaire, séance du 26 novembre 2019, M. le Président de la CASAS a été autorisé à comparaître à la signature pour une convention intervenue avec SFR pour le déploiement du FTTH sur les 9 communes de l'ex Pays Naborien, à l'exception de la Ville de Saint-Avold.

Les travaux doivent débuter en 2020 pour se terminer sur l'ensemble des communes concernées en 2022/2023.

Pour le territoire de l'ex Centre Mosellan, MOSELLE FIBRE continuera son déploiement pour réaliser la fibre sur l'ensemble de ce territoire.

## **13. Sécurité /Police Intercommunale**

La Police Intercommunale, forte de 3 agents à ce jour, a été très présente en ce début d'année, notamment lors de la pandémie et du respect de la réglementation sanitaire de nos administrés. (Livraison de masques, produits désinfectants)

La Police Intercommunale continuera à apporter son concours aux petites communes dépourvues d'un agent de Police Municipale et d'assurer la sécurité sur l'ensemble de nos installations communautaires (Zones économiques, déchetteries, parking de covoiturage, Maison de la Mobilité, Gare SNCF Saint-Avold/Valmont).

## **14. Communication**

A la suite de la mise en place du service communication, il a été réalisé au courant de l'année 2019, la refonte du Site Internet de la CASAS.

Comme les années précédentes, il sera réalisé en 2020 :

- le rapport d'activités de l'exercice 2019 ;
- la parution du Journal d'Information 'Synergie' ;

## **II. COMPETENCES FACULTATIVES (ex optionnelles)**

### **1. Protection et mise en valeur de l'Environnement**

La CASAS continuera à procéder à l'élaboration d'un PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE (PCAET) sur le territoire, celui-ci est rendu obligatoire par la Loi de Transition Energétique du 18 août 2018.

Ce document devra doter le territoire d'un Projet de Développement Durable qui tiendra compte de l'ensemble de la Problématique Climat Air Energie.

### **2. Maisons France SERVICES (MFS)**

Dans le cadre du Contrat de Ruralité, intervenu avec l'Etat en 2017, il a été préconisé la mise en place d'une Maison des Services au Public, dénommée depuis Maisons France Services (MFS) et sise à Morhange.

Différentes permanences sont tenues par différents organismes spécialisés en différentes branches d'activités (Pôle Emploi, Mission Locale, Conciliateur de justice, CALM, UDAF, WIMOOV, Chambre des Métiers...).

La présence de cette Maison de Services a permis aux administrés de l'ex territoire du Centre Mosellan, d'avoir une meilleure proximité avec ces organismes et facilite ainsi leurs démarches administratives.

### **3. Complexe Nautique de Saint-Avold**

Seul équipement sportif et culturel géré à ce jour par la CASAS, le Complexe Nautique a fêté en l'année 2019, son 50<sup>ème</sup> anniversaire, qui été commémoré comme chaque année, lors de la Fête de la Piscine le 15 août 2019.

A noter qu'il est prévu en l'année 2020, un important programme de travaux d'investissement, à savoir :

- La réalisation d'un toboggan en piscine d'été ;
- La modernisation des vestiaires et douches.

Coût prévisionnel : 265 000, 00 €

#### **4. Urbanisme – Instruction des documents d'autorisation**

Les missions d'instruction des autorisations d'urbanisme sur les anciens territoires du Pays Naborien et du Centre Mosellan, seront poursuivis par les deux pôles existants à :

- La Zone EUROPORT à Saint-Avold : instruction pour 8 communes ;
- Et le siège communautaire à Morhange : Instruction pour le compte de 18 communes, mutualisée avec la Communauté de Communes du SAULNOIS, EPCI voisin.

#### **5. Politique Sportive et Culturelle de la CASAS**

Le Conseil Communautaire de la CASAS a adopté une politique sportive de Haut Niveau en faveur des associations sportives du territoire qui évoluent au niveau NATIONAL, en leur attribuant une subvention de 11 000 € chacune en 2019.

Trois Associations sont concernées à ce jour :

- La Handi-Basket de Saint-Avold
- Le Handball Club de Folschviller
- et l'Etoile Naborienne de Saint-Avold.

Pour l'année 2020 et en raison de la pandémie, les compétitions ont fait l'objet d'un arrêt total à compter de la mi-mars et le Conseil Communautaire sera appelé à statuer sur la suite à réserver.

### **III. NOUVELLES COMPETENCES**

#### **1. Mise en place d'un Conseil de Développement de la CASAS**

En application de l'article 88 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite 'Loi NOTRe', un Conseil de Développement doit être mis en place au sein des EPCI à fiscalité propre de plus de 2 000 habitants.

Le Conseil de Développement est une instance consultative représentative de la Société Civile, qui dispose d'un rôle essentiel pour éclairer les élus et enrichir le débat public local.

La composition de ce Conseil comprend des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI (de la CASAS), dont le nombre et la désignation sont librement déterminés par délibération du Conseil Communautaire de la CASAS.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211.10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les attributions ou propositions du Conseil de Développement portent sur :

- l'élaboration du Projet de Territoire ;
- les documents de prospective et de planification du territoire ;
- la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du Développement Durable du Périmètre de l'EPCI,
- et peut être consulté sur toute question relative au périmètre de l'EPCI.

Par délibération du 26 mars 2019, le Conseil Communautaire a adopté le principe de mise en place de ce Conseil de Développement, qui sera effectif pour la mandature 2020/2026.

## **2. Mise en place de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CASAS, EPCI de plus de 50 000 habitants, est tenue de procéder à la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Ladite commission aura comme prérogative :

- de devoir être consultée de manière périodique sur tout rapport d'activité des délégataires et contractants à un marché de partenariat, du bilan d'activités de régies dotées de l'autonomie financière ;
- ou de manière ponctuelle : examen de projets de délégation de services publics, projets de marchés de partenariat ou de création de régies.

Par délibération du 26 mars 2019, le Conseil Communautaire a procédé à la mise en place de cette Commission Consultative des Services Publics Locaux, dont le Président de la CASAS en est le Président.

## **3. Conséquences de la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019**

A la suite du Grand Débat National, qui a constitué la genèse du projet de loi relatif à l'engagement dans la Vie Locale et la proximité de l'Action Publique, voté le 27 décembre 2019, qui répond au souhait des Maires d'être mieux représentés et reconnus au sein des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, diverses mesures principales ont été adoptées, à savoir :

a) L'obligation de procéder à la création d'une Conférence des Maires dans les EPCI à fiscalité propre ou le Bureau de l'EPCI ne comprend pas déjà l'ensemble des Maires des communes membres (Article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Cette conférence sera présidée par le Président de l'EPCI à fiscalité propre et comprendra outre le Président de l'EPCI, les Maires des communes membres.

Elle aura vocation à se réunir à l'initiative du Président de l'EPCI ou dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des membres ;

b) Possibilité pour chaque EPCI à fiscalité propre d'adopter un Pacte de Gouvernance dès le début de la mandature en vue de prévoir notamment la création de commissions spécialisées associant les Maires ;

c) Le remplacement d'un conseiller communautaire absent à une commission intercommunale par un autre conseiller municipal désigné par le Maire ;

d) Suppression des compétences optionnelles dans les Communautés d'Agglomération et Communauté de Communes, qui deviennent de fait, des compétences facultatives.

## **I. Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (PLPFP) et Loi de Finances 2020 (LF2020)**

### **1°) En matière de Dotations de l'Etat :**

Le projet de loi de Finances 2020 présente une stabilisation de l'enveloppe nationale de la DGF à 26,9 milliards d'euros réparties entre les Communes et EPCI et les Départements.

La répartition a été effectuée dans un contexte de stabilisation de l'enveloppe globale de la dotation. Toutefois, comme en 2018 et 2019, cette stabilisation globale n'empêche pas les variations des attributions individuelles.

### **2°) La Capacité de Désendettement :**

Le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à respecter par type de collectivité instauré par le PLPFP reste d'actualité, à savoir :

- 9 ans pour les Régions,
- 10 ans pour les Départements,
- 12 ans pour les Communes et les EPCI à fiscalité propre.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie est de 12,68 années.

### **3°) Le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)**

Les garanties exposées dans la Loi de Finances 2019 devaient s'achever durant l'année 2019. Toutefois, la loi de Finances 2020 prévoit une garantie de sortie unique afin d'éviter un effet de bord pour les 175 ensembles intercommunaux concernés. Ces derniers percevront en 2020 une garantie de 50% du montant de la garantie perçue en 2019. Le retour à la normale et à la fin de la garantie est donc prévu pour 2021.

### **4°) Le dégrèvement de la Taxe d'Habitation :**

*(Pour rappel, le dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas un certain plafond. Le droit à dégrèvement sera dégressif afin de limiter les effets de seuil liés au plafond de revenus.)*

En 2020, 80% des redevables précédemment imposés à la Taxe d'Habitation au titre de leur résidence principale n'en paient plus. La suppression totale pour tous les foyers imposés au titre de leur résidence principale à compter de 2023 est désormais remise en cause par les conséquences économiques de la crise du coronavirus, comme l'a exprimé Monsieur le Président de la République lors de son interview télévisée du 14 juillet dernier. Ce dernier a annoncé que « décaler un peu la suppression totale pour les plus fortunés » reste une « option possible » en période de crise.

Deux scénarios sont proposés afin de pallier aux carences de recettes subies par le Bloc Communal :

- Réallocation de la part départementale de TFB au bloc communal complétée par une attribution d'impôt national,

- Transfert d'une fraction d'un impôt national au bloc communal.  
*Enfin, il est rappelé que ce dégrèvement de taxe d'habitation existantes.*

### 5°) Les aménagements liés à la « fiscalité économique » :

En 2020, un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de **+0,9%** sera appliqué aux bases encore soumises à la Taxe d'Habitation et **+1,2%** pour les propriétaires qui payent la taxe foncière.

## II. Les orientations budgétaires 2020 pour la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

### 1°) Le budget Principal et les hypothèses d'évolution retenues :

#### ➤ Les recettes de fonctionnement :

Concernant la fiscalité directe : le Conseil Communautaire sera appelé à se prononcer sur les taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'estimation du produit fiscal intercommunal attendu, à taux constant, serait alors le suivant :

(k€)	2019	2020	2021
BASE TH	51 631	52 067	52 536
TAUX TH	2,06%	2,06%	2,06%
PRODUIT TH	1 064	1 073	1 082
<i>Evolution du produit fiscal TH</i>		<i>9</i>	<i>10</i>
BASE TFB	75 161	76 271	77 186
TAUX TFB	0,758%	0,758%	0,758%
PRODUIT TFB	570	578	585
<i>Evolution du produit fiscal TFB</i>		<i>8</i>	<i>7</i>
BASE TFNB	1 433	1 443	1 460
TAUX TFNB	4,70%	4,70%	4,70%
PRODUIT TFNB	67	68	69
<i>Evolution du produit fiscal TFNB</i>		<i>0</i>	<i>1</i>
BASE CFE	45 274	46 943	47 506
TAUX CFE	22,13%	22,13%	22,13%
PRODUIT CFE	10 019	10 388	10 513
<i>Evolution du produit fiscal CFE</i>		<i>369</i>	<i>125</i>

*Pour rappel, suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, et en vue d'harmoniser les taux d'imposition de la fiscalité directe, le Conseil Communautaire a homologué en séance du 24 avril 2017, point n°2, que les taux d'imposition des ménages soient lissés sur 4 ans et ceux des entreprises sur 6 ans.*

#### - **La fiscalité indirecte :**

#### ➤ **Les attributions de compensation :**

Le Conseil Communautaire, réuni en séance du 26 novembre 2019, a homologué en point 13 le montant des attributions de compensation à verser suite au transfert de la compétence tourisme : 15.278.947 €.



Le Conseil Communautaire devra décider si la perte de CVAE (1,678 millions d'euros) impactera, dès 2020, les Attributions de Compensation des Communes par le mode de révision unilatérale des AC.

➤ **La dotation de solidarité communautaire (DSC) :**

Par délibération du 26 novembre 2019, point n°18, le Conseil Communautaire a instauré la DSC pour une enveloppe globale de 205.000€ en 2019, répartie de manière égale entre les 41 Communes membres.

Seule cette DSC sera versée en 2020, étant précisé qu'une étude sera effectuée afin de constituer une enveloppe qui sera répartie en 2021 aux Communes selon les critères légaux.

➤ **FPIC :**

Le Projet Loi de Finances 2019 ne prévoit aucun changement dans le mécanisme du FPIC, maintenu à 1 milliard d'euros.

Le reversement issu de la garantie représentera 50% de celui perçu en 2019.

➤ **Dotations de l'Etat :**

En vertu de ce qui précède, la synthèse des recettes de fonctionnement pourrait être déterminée comme suit :

(k€)		2019	2020	2021
FISCALITE		20 951	19 662	19 662
VERSEMENT TRANSPORT		1 950	1 950	1 950
DOTATIONS	ET	5 616	5 973	5 973
PARTICIPATION				
AUTRES	RECETTES	794	1 487	909
D'EXPLOITATION				
TOTAL	RECETTES	29 311	29 072	28 494
REELLES	DE			
FONCTIONNEMENT				

➤ **Les dépenses de fonctionnement :**

Globalement, les orientations retenues visent à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement (préparation d'audit financier) afin de permettre à la CASAS de dégager les capacités d'investissement nécessaires, sans impacter négativement les budgets futurs, sauf en ce qui concerne les dépenses relatives à la lutte contre le coronavirus qui viennent fortement impacter le budget 2020.

- **Les charges générales :**

Les prévisions 2020 des charges générales seront largement supérieures au budget primitif précédent, et ce, de manière exceptionnelle, les dépenses liées au covid-19 ayant été importantes durant la période de crise sanitaire.

- **Les subventions aux associations :**

La CASAS confirme sa volonté de vouloir soutenir l'action des associations dont les critères correspondent aux compétences dévolues à la Collectivité, notamment pour les associations sportives qui évoluent au niveau national.

Ainsi, le budget consacré aux subventions aux associations sera maintenu à un niveau constant, étant précisé que les règles d'attribution seront définies par les commissions communautaires compétentes et le Conseil Communautaire.

- **Les dépenses de personnel :**

Ces dépenses seront présentées dans la partie relative au volet Ressources Humaines.

➤ **L'épargne de la Collectivité :**

La CASAS maintient sa volonté de conserver une politique d'investissement permettant de poursuivre les projets en cours et de favoriser l'implantation de nouvelles sociétés dans le cadre de son développement économique de son territoire.

Le recours à de nouveaux emprunts pourra être envisagé en 2020 ; à concurrence des projets inscrits au budget primitif, sous déduction des subventions à percevoir notifiées à ce jour.

➤ **Les engagements pluriannuels :**

Conformément aux éléments énoncés dans le DOB, les engagements pluriannuels qui seront inscrits au budget primitif 2020 sont les suivants :

- Installation du Très Haut-Débit sur le Territoire de l'ex CCCM,
- Aménagement de la VAC à Saint-Avold,
- Mise en conformité de l'Assainissement sur les zones Lavoisier / Claire Fôret,
- Implantations de diverses sociétés (METEX, QUARON...).

En conclusion, le volume des investissements et recettes d'emprunts à inscrire au BP 2020 devrait être inférieur aux prévisions budgétaires 2019.

**2°) L'encours de dettes :**

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 se détermine comme suit :

**Budget Principal :**

Le capital restant dû s'élève à : 10.704.200,35 € (12 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2020 :

Capital	Intérêts	Flux total
661 177,22	286 600,00	947 777,22

**Budget ZI Furst :**

Le capital restant dû s'élève à : 320.367,09 € (3 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2020 :

Capital	Intérêts	Flux total
93 433,81	5 360,33	98 794,14

### Budget Bâtiment Relais :

Le capital restant dû s'élève à : 368.599,97 € (1 emprunt)

Flux de remboursement pour l'année 2020 :

Capital	Intérêts	Flux total
49 518,92	15 586,00	65 104,92

### Budget ZI GRUNHOF :

Le capital restant dû s'élève à : 1.362.404,09 € (3 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2020 :

Capital	Intérêts	Flux total
254 524,61	25 525,08	280 049,69

### Budget Ordures Ménagères :

Le capital restant dû s'élève à : 588.324,43 € (1 emprunt)

Flux de remboursement pour l'année 2020 :

Capital	Intérêts	Flux total
50 820,81	7 751,71	58 572,52

### Budget ZAC Pôle d'Activité :

Le capital restant dû s'élève à : 371.021,49 € (2 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2020 :

Capital	Intérêts	Flux total
37 665,78	18 192,78	55 858,56

### Principaux ratios et indicateurs financiers : (Calculés sur les données du Budget Principal)

- Epargne de Gestion : 904.522,52 €
- Taux d'Epargne de Gestion : 3,18 %
- Epargne Brute : 864.854,52 €
- Taux d'Epargne Brute : 3,02 %
- Epargne nette : 214.577,20 €

## RESSOURCES HUMAINES

### 1. Masse salariale

Pour l'année 2019, la masse salariale globale réalisée s'élève à **5.122.535 €**, ce qui représente **14,31 %** des dépenses réelles de fonctionnement des 4 budgets concernés.

La masse salariale s'entend comme la somme des éléments principaux de rémunération au sens de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 (le traitement indiciaire, la nouvelle bonification indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire) augmentée des charges salariales et patronales associées.

- Budget principal : (dont 24.266 € de personnel extérieur)	4.020 808 €
- Budget Ordures Ménagères et Régie de collecte :	934.209 €
- Budget Assainissement :	142.691 €
- Budget MSAP :	24.827 €

**Ce pourcentage est en forte progression (+1.85), les salaires pèsent à hauteur de 14.31 % sur les dépenses contre 12.46% en 2018.**

Les prévisions budgétaires pour l'année 2020 sont de :

Les budgets sont en augmentation avec le renforcement des services de la police intercommunale, le transfert de la compétence eau et assainissement, les avancements de grade et d'échelon, les nominations par concours, la promotion interne, la revalorisation de l'IFSE.

4.094.584€ brut chargé pour le budget principal + 73.776€

1.101.532€ brut chargé pour le budget OM + 167.323€

55.291€ brut chargé pour le budget MSAP + 30.464€

2 budgets sont en forte hausse :

- Le budget OM avec un accroissement de l'effectif sur les postes « ambassadeur de tri » et « gardien de déchetterie ».
- Le budget MSAP labélisé Maison France Service proposant aux usagers une offre d'accompagnement plus complète et plus qualitative.

Il est à noter que l'année 2019 a été l'occasion de mettre en œuvre de nouvelles mesures réglementaires ayant une incidence sur la masse salariale à l'image de la revalorisation des taux de cotisations CNRACL et RAFF, du plafond de sécurité sociale ou du taux horaire du SMIC.

Les astreintes :

En 2019, 24 agents répartis dans les pôles Technique, Environnement, Assainissement, Complexe Nautique, Maison de la Mobilité, Prévention et Police intercommunale ont bénéficié d'astreinte pour un montant total brut annuel de 75496€.

Le montant représente une hausse de 7500€ par rapport à 2018. Le nombre de bénéficiaire n'a pas changé mais le nombre d'astreinte par personne a fortement augmenté passant dans certains cas de 2 à 4 astreintes par mois.

Les heures supplémentaires rémunérées :

Les heures supplémentaires sont accordées sous condition d'autorisation de la hiérarchie et dans la limite de 20 heures par mois avec **une priorité sur la récupération en temps de repos.**

En 2020, ce plafond sera revalorisé pour tenir compte des nécessités de présence des agents de la police intercommunale affectés sur tout le territoire de la CASAS et des agents du service eau et assainissement régulièrement appelés à intervenir sur des pannes en dehors des heures de travail. Ce plafond devrait être de 25h par mois porté à titre exceptionnel à 50h, selon les circonstances.

En 2019, **53 agents** ont réalisé des heures supplémentaires et 25 agents à temps non complet ont réalisé des heures complémentaires. Ce qui représente **2061 heures supplémentaires rémunérées** (contre 1851 en 2018) et 303 heures complémentaires.

Les heures complémentaires sont principalement effectuées par les saisonniers (23) de la piscine pour assurer l'accueil du public les jours fériés du 14 juillet et 15 août.

Les heures supplémentaires sont réalisées sur des interventions (pannes, surcroît de travail) de surveillance et protection des biens (police intercommunale) de présence sur des manifestations (salon de l'habitat, salon de l'agriculture, marche gourmande, cinéma en plein air, fête du complexe nautique, festivités dans les communes du territoire, commissions ....)

**2. L'effectif et la durée de travail**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'effectif du personnel intercommunal de la CASAS se détermine comme suit :

type / filière	Administrative	technique	Sportive	Police	total
<i>Stagiaire/Titulaire</i>	39	45	5	2	91
<i>Contrat accessoire</i>	1	1			
<b>Contractuels pérennes</b>	5	5	3		13
<b>Contractuels de Droit privé</b>		12			12
	<b><u>Total Emploi pérenne</u></b>				<b><u>116</u></b>
	<b>CDD insertion</b>				10
	<b>PEC- CUI-CAE</b>				2
	<b>CDD courts (remplacement / surcroit temporaire de travail)</b>				5
	<b><i>Elus</i></b>				13

### Le mouvement de personnel en 2019 :

- décès d'un agent suite à une longue maladie,
- 1 démission avant terme d'un contrat CDD,
- recrutement par voie de mutation externe de 2 agents titulaires,
- mise en disponibilité pour motif personnel de 2 agents titulaires,
- 1 agent titulaire en congé de longue maladie (>à 12 mois),
- 2 agents titulaires placés en disponibilité d'office pour retraite anticipée /invalidité,
- 1 Parcours Emploi Compétence contracté le 19/12/2019,
- Recours à 65 contrats saisonniers principalement pour la période estivale du complexe nautique, pour la Magic-Mosellane et en appoint des services administratifs et techniques pour un cout total de 229 947,35 (salaires et charges sociales).

### Le mouvement du personnel au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 :

- 6 agents titulaires transférés dans le cadre de la compétence eau et assainissement,
- 1 agent recruté à la police intercommunale,
- 1 agent détaché de la FPE reconduit en 2020,
- fin d'1 contrat CUI/CAE au 31/01/2020 transformé en contrat à durée déterminée dédié au service Prévention et Sécurité,
- 1 agent muté à sa demande à la Ville,
- 4 agents seront en congé de maternité en 2020.

Des recrutements sont envisagés dans les services suivants :

- Assainissement / 1 Responsable d'exploitation assainissement
- Complexe Nautique/ 1à2 agents de propreté
- Finance / 1 comptable
- Collecte des déchets/ 1 chauffeur-riporteur

La durée légale annuelle est de 1 607 heures à laquelle il convient de retrancher congés et journées exceptionnelles accordées de droit ou sur autorisation.

6 agents bénéficient d'un temps partiel à 80% (4 de droit et 2 sur autorisation)

### **3. L'absentéisme**

Le décompte des jours d'absence pour maladie ordinaire est de 913.

Le décompte des jours d'absence pour accident de service CNRACL est de 436.

Le décompte des jours d'absence pour accident de travail IRCANTEC est de 6.

Le décompte des jours d'absence pour Longue maladie CNRACL et grave maladie IRCANTEC est de 361.

### **4. Perspectives 2020**

L'année 2020 s'inscrira dans la poursuite des efforts engagés en termes d'amélioration des conditions de travail de nos agents dans un cadre maîtrisé. Le conseil communautaire sera invité à mettre en place le télétravail et des actions de maintien dans l'emploi seront concrétisées avec le soutien de Cap-Emploi (2 dossiers sont en cours d'étude).

Seront mis en place un nouveau CT et CHSCT suite aux élections municipales afin de définir conjointement des thématiques prioritaires qui feront office de feuille de route du dialogue social à l'horizon 2021.

**Discussions :**

M. Tristan ATMANIA, Conseiller de Saint-Avold adresse ses remerciements à M. Hugues BONNEFOIS, DGS de la CASAS ainsi qu'à ses services pour l'élaboration du Débat d'Orientation Budgétaire et la tenue des Conseil Communautaires.

M. ATMANIA interroge M. le Président sur ce qui est envisagé en cas de deuxième vague de Covid-19 et souhaite savoir si la contribution de l'Etat dans l'achat des masques est prise en compte dans l'élaboration du Budget Primitif.

M. BONNEFOIS intervient en lui répondant que le réservoir de masques pour l'Intercommunalité est suffisant et que la participation de l'Etat est bien prise en compte dans le Budget Primitif.

Puis, M. ATMANIA demande à M. le Président si une aide est prévue en cas de besoin pour les artisans/commerçants. Une réponse lui sera faite en fin de séance.

M. BONNEFOIS rappelle à M. ATMANIA qu'avant d'être Conseiller Communautaire, ce dernier occupait une fonction à la CASAS au sein du service Commerce-Cœur de Ville/Relations Transfrontalières et que le dossier FISAC n'a pas été jugé recevable par le Ministère.

Ce à quoi M. ATMANIA répond, qu'il n'était pas en charge du FISAC mais des Relations Transfrontalières et confirme que la CASAS n'a pas obtenu d'aide du FISAC.

M. ATMANIA interroge M. le Président sur le 2<sup>ème</sup> parking de covoiturage. Est-il toujours prévu ?

M. BONNEFOIS rappelle que l'extension du parking de covoiturage d'une capacité de 54 places est prévue en face du 1<sup>er</sup> parking. Les négociations avec la SANEF sont en cours.

M. Kurt SCHIRLE, Conseiller de Carling interroge M. le Président sur la politique sociale qui pourrait être mise en place en faveur des personnes âgées.

M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services lui répond que ce sera à la Commission de M. Didier ZIMNY, Vice-Président en charge de la cohésion sociale et de la Politique de la Ville de procéder à son examen et à la suite à réserver quant à cette interrogation soulevée.

Plus aucune observation n'étant formulée, le Conseil Communautaire prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire présenté par M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services de la CASAS.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,

M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,

MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,

MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTI, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,

MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,

Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, M. VECCHIO, Mme GUERIN,

MM. GAUDIG, HELFENSTEIN, BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;

Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;

Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;

M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) ;

M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;

M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;

Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;

M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;

Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;

Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;

Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;

M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;

Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;

Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;

M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 2a

**OBJET** : Présentation du compte Administratif de l'exercice 2019 de la CASAS – Budget Principal.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur COSCARELLA, Président, donne connaissance, à l'assemblée, des comptes administratifs annexes de l'exercice 2019 qu'il vient d'établir.

Le Conseil délibère comme suit :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, le Conseil Communautaire :

a) donne acte à M. COSCARELLA de la présentation faite du compte administratif principal lequel peut se résumer ainsi :



LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		1 353 032,65		698 875,44	0,00	698 875,44
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	6 391 848,27	6 349 125,09	29 799 941,63	29 451 318,92	36 191 789,90	35 800 444,01
<b>TOTAUX</b>	6 391 848,27	7 702 157,74	29 799 941,63	30 150 194,36	36 191 789,90	36 499 319,45
<b>Résultats de clôture</b>		<b>1 310 309,47</b>		<b>350 252,73</b>	<b>0,00</b>	<b>1 660 562,20</b>
<i>Restes à réaliser</i>	5 721 975,47	5 269 514,23			5 721 975,47	5 269 514,23
<b>TOTAUX CUMULES</b>	5 721 975,47	6 579 823,70	0,00	350 252,73	5 721 975,47	6 930 076,43
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		857 848,23		350 252,73		1 208 100,96

b) constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion annexes relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) arrête les résultats définitifs tels que résumés pour l'exercice 2019.

### Discussions :

M. René STEINER, Maire de Saint-Avold et Conseiller Communautaire tient à souligner qu'il s'agit du vote du Compte Administratif du mandat précédent et que le voter ne vaut pas acceptation. Il rappelle que le Conseil Communautaire de la nouvelle mandature 2020/2026 n'est pas responsable des dépenses faites sous l'ancienne mandature.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de Saint-Avold rejoint l'avis émis par M. STEINER et souhaite rappeler que la responsabilité de la nouvelle mandature n'est pas engagée, même si certains conseillers de la nouvelle mandature composées déjà l'ancienne mandature.

### Décision du Conseil Communautaire :

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. SCHIRLE (Carling) et son mandant Mme PILARD (Carling), MM. BALLIE (Leyviller) et GRESSET (L'Hôpital)



Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 60**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, M. VECCHIO, Mme GUERIN,  
MM. GAUDIG, HELFENSTEIN, BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 2b

**OBJET** : Présentation du compte Administratif de l'exercice 2019 de la CASAS – Budgets Annexes Centre de Fret, ZI Valmont et Furst, Bâtiment Relais-centre de relations clients, Zone du Grunhof, Ordures Ménagères, ZAC de Morhange et MSAP.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur COSCARELLA, Président, donne connaissance, à l'assemblée, des comptes administratifs annexes de l'exercice 2019 qu'il vient d'établir.

Le Conseil délibère comme suit :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019,

Le Conseil,

a) donne acte à M. COSCARELLA de la présentation faite de  
annexes lesquels peuvent se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 13/08/2020

Reçu en préfecture le 13/08/2020

Affiché le 13/08/2020

ID : 057-200067502-20200731-CC\_20200731\_02B-DE

### COMPTE ANNEXE CENTRE DE FRET

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	171 777,19		1 304,98		173 082,17	0,00
Part affectée à l'investissement			-1 304,98			0,00
Opérations de l'exercice	25 487,49	86 183,48	150 429,09	100 810,59	175 916,58	186 994,07
<b>TOTAUX</b>	<b>197 264,68</b>	<b>86 183,48</b>	<b>150 429,09</b>	<b>100 810,59</b>	<b>348 998,75</b>	<b>186 994,07</b>
Résultats de clôture	<b>111 081,20</b>		<b>49 618,50</b>		<b>160 699,70</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>111 081,20</b>	<b>0,00</b>	<b>49 618,50</b>	<b>0,00</b>	<b>160 699,70</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>111 081,20</b>		<b>49 618,50</b>		<b>160 699,70</b>	

### COMPTE ANNEXE ZI VALMONT

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	66 533,55			194 828,55	66 533,55	194 828,55
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	1 827 504,73	1 733 802,73	1 827 504,73	1 827 505,32	3 655 009,46	3 561 308,05
<b>TOTAUX</b>	<b>1 894 038,28</b>	<b>1 733 802,73</b>	<b>1 827 504,73</b>	<b>2 022 333,87</b>	<b>3 721 543,01</b>	<b>3 756 136,60</b>
Résultats de clôture	<b>160 235,55</b>			<b>194 829,14</b>	<b>160 235,55</b>	<b>194 829,14</b>
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>160 235,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>194 829,14</b>	<b>160 235,55</b>	<b>194 829,14</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>160 235,55</b>			<b>194 829,14</b>		<b>34 593,59</b>

Envoyé en préfecture le 13/08/2020

Reçu en préfecture le 13/08/2020

Affiché le 13/08/2020

SLOW

ID : 057-200067502-20200731-CC\_20200731\_02B-DE

## COMPTÉ ANNEXE ZI FURST

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		209 488,00	96 128,37		96 128,37	209 488,00
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	129 746,68	80 984,00	87 349,51	10 683,83	217 096,19	91 667,83
<b>TOTAUX</b>	129 746,68	290 472,00	183 477,88	10 683,83	313 224,56	301 155,83
Résultats de clôture		160 725,32	172 794,05		172 794,05	160 725,32
Restes à réaliser	26 205,00				26 205,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	26 205,00	160 725,32	172 794,05	0,00	198 999,05	160 725,32
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		134 520,32	172 794,05		38 273,73	

## COMPTÉ ANNEXE BATIMENT RELAIS

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	19 228,30			83 839,92	19 228,30	83 839,92
Part affectée à l'investissement				-19 228,30		-19 228,30
Opérations de l'exercice	190 247,20	53 030,30	65 265,54	109 724,94	255 512,74	162 755,24
<b>TOTAUX</b>	209 475,50	53 030,30	65 265,54	174 336,56	274 741,04	227 366,86
Résultats de clôture	156 445,20			109 071,02	156 445,20	109 071,02
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	156 445,20	0,00	0,00	109 071,02	156 445,20	109 071,02
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	156 445,20			109 071,02	47 374,18	

Envoyé en préfecture le 13/08/2020

Reçu en préfecture le 13/08/2020

Affiché le 13/08/2020

**SLO**

ID : 057-200067502-20200731-CC\_20200731\_02B-DE

### COMPTE ANNEXE ZI GRUNHOF

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	835 134,80			270 203,90	835 134,80	270 203,90
Part affectée à l'investissement				-270 203,90		-270 203,90
Opérations de l'exercice	10 244 347,04	10 136 506,88	9 979 329,79	10 194 209,41	20 223 676,83	20 330 716,29
<b>TOTAUX</b>	11 079 481,84	10 136 506,88	9 979 329,79	10 194 209,41	21 058 811,63	20 330 716,29
Résultats de clôture	942 974,96			214 879,62	942 974,96	214 879,62
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	942 974,96	0,00	0,00	214 879,62	942 974,96	214 879,62
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	942 974,96			214 879,62	728 095,34	

### COMPTE ANNEXE ORDURES MENAGERES

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	523 590,96			13 791,59	523 590,96	13 791,59
Part affectée à l'investissement				-13 791,59		-13 791,59
Opérations de l'exercice	109 825,34	105 927,95	8 462 493,12	7 750 612,70	8 572 318,46	7 856 540,65
<b>TOTAUX</b>	633 416,30	105 927,95	8 462 493,12	7 750 612,70	9 095 909,42	7 856 540,65
Résultats de clôture	527 488,35		711 880,42		1 239 368,77	0,00
Restes à réaliser	8 280,00	150 000,00			8 280,00	150 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	535 768,35	150 000,00	711 880,42	0,00	1 247 648,77	150 000,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	385 768,35		711 880,42		1 097 648,77	

## COMPTES ANNEXES ZAC

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	3 672 536,81			2 501 968,05	3 672 536,81	2 501 968,05
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	4 174 376,78	4 117 917,15	4 137 683,71	4 137 683,71	8 312 060,49	8 255 600,86
<b>TOTAUX</b>	<b>7 846 913,59</b>	<b>4 117 917,15</b>	<b>4 137 683,71</b>	<b>6 639 651,76</b>	<b>11 984 597,30</b>	<b>10 757 568,91</b>
Résultats de clôture	3 728 996,44			2 501 968,05	3 728 996,44	2 501 968,05
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>3 728 996,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 501 968,05</b>	<b>3 728 996,44</b>	<b>2 501 968,05</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>3 728 996,44</b>			<b>2 501 968,05</b>	<b>1 227 028,39</b>	

## COMPTES ANNEXES MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	10 831,42			24 250,80	10 831,42	24 250,80
Part affectée à l'investissement				-2 341,95		-2 341,95
Opérations de l'exercice	1 869,62	10 831,42	43 808,51	30 383,22	45 678,13	41 214,64
<b>TOTAUX</b>	<b>12 701,04</b>	<b>10 831,42</b>	<b>43 808,51</b>	<b>52 292,07</b>	<b>56 509,55</b>	<b>63 123,49</b>
Résultats de clôture	1 869,62			8 483,56	1 869,62	8 483,56
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 869,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 483,56</b>	<b>1 869,62</b>	<b>8 483,56</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 869,62</b>			<b>8 483,56</b>		<b>6 613,94</b>

- b) constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion annexes relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- d) arrête les résultats définitifs tels que résumés pour l'exercice 2019.

**Discussions :**

M. Yves GRESSET, Conseiller Communautaire de L'Hôpital souhaite savoir comment il est possible d'arriver à un pourcentage de déficit aussi élevé sur le Budget Ordures Ménagères.

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président, Rapporteur du point et M. le Président de la CASAS demandent que la question soit enregistrée et qu'une réponse collective soit adressée par courriel à l'ensemble du Conseil Communautaire.

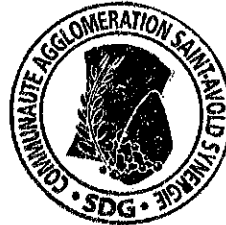
**Décision du Conseil Communautaire :**

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. SCHIRLE (Carling) et son mandant Mme PILARD (Carling), M. GRESSET (L'Hôpital)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 60**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPPER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, M. VECCHIO, Mme GUERIN,  
MM. GAUDIG, HELFENSTEIN, BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 2c

**OBJET** : Présentation du compte Administratif de l'exercice 2019 de la CASAS – Budgets Annexes Assainissement et SPANC transférés à la Régie SYNERGIS.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur COSCARELLA, Président de la CASAS, donne connaissance, à l'assemblée, des comptes administratifs annexes de l'exercice 2019 qu'il vient d'établir.

Le Conseil délibère comme suit :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019,  
Le Conseil,

a) donne acte à M. COSCARELLA de la présentation faite des comptes administratifs annexes lesquels peuvent se résumer ainsi :



## COMPTES ANNEXES ASSAINISSEMENT

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	603,19			113 362,04	603,19	113 362,04
Part affectée à l'investissement				-603,19		-603,19
Opérations de l'exercice	2 034 662,49	1 926 574,13	1 249 244,94	1 346 872,00	3 283 907,43	3 273 446,13
<b>TOTAUX</b>	<b>2 035 265,68</b>	<b>1 926 574,13</b>	<b>1 249 244,94</b>	<b>1 459 630,85</b>	<b>3 284 510,62</b>	<b>3 386 204,98</b>
Résultats de clôture	<b>108 691,55</b>			<b>210 385,91</b>	<b>108 691,55</b>	<b>210 385,91</b>
Restes à réaliser	510 577,60	1 115 414,74			510 577,60	1 115 414,74
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>619 269,15</b>	<b>1 115 414,74</b>	<b>0,00</b>	<b>210 385,91</b>	<b>619 269,15</b>	<b>1 325 800,65</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>496 145,59</b>		<b>210 385,91</b>		<b>706 531,50</b>

## COMPTES ANNEXES SPANC

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés				28 781,61	0,00	28 781,61
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice			16 957,73	17 121,52	16 957,73	17 121,52
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 957,73</b>	<b>45 903,13</b>	<b>16 957,73</b>	<b>45 903,13</b>
Résultats de clôture				<b>28 945,40</b>	<b>0,00</b>	<b>28 945,40</b>
Restes à réaliser					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 945,40</b>	<b>0,00</b>	<b>28 945,40</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>28 945,40</b>		<b>28 945,40</b>

b) constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion annexes relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) arrête les résultats définitifs tels que résumés pour l'exercice 2019 ;

e) précise que les résultats ci-dessus ont été transférés aux Budgets correspondants de la Régie SYNERGIS.

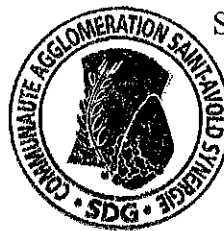
**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. SCHIRLE (Carling) et son mandant Mme PILARD (Carling), M. GRESSET (L'Hôpital)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, M. VECCHIO, Mme GUERIN,  
MM. GAUDIG, HELFENSTEIN, BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 3a

**OBJET : Présentation du compte de gestion 2019 – Budget Principal.**

**Rapporteur : Mme METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux.**

Après que le Conseil Communautaire ait délibéré sur le compte administratif principal de l'exercice 2019 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, Madame Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux, représentant Mme Joëlle DE SANTIS en sa qualité de Comptable du Service de Gestion Comptable, expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après avoir délibéré sur le compte administratif principal de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

sera invité à se prononcer sur la présentation du compte gestion principal de l'exercice budgétaire 2019 par Mme la Trésorière pendant que cette dernière se retire pour le vote.

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, M. VECCHIO, Mme GUERIN,  
MM. GAUDIG, HELFENSTEIN, BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 3b

**OBJET** : Présentation du compte de gestion 2019 – Budgets Annexes.

**Rapporteur** : Mme METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux.

Après que le Conseil Communautaire ait délibéré sur les comptes administratifs annexes de l'exercice 2019 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (centre de fret, zone industrielle de Valmont et zone industrielle de Fürst, bâtiment relais-centre de relations clients, zone du Grunhof, Ordures ménagères, Assainissement, SPANC, ZAC de Morhange et MSAP), Madame Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux, représentant Mme Joëlle DE SANTIS en sa qualité de Comptable du Service de Gestion Comptable, expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les services annexes dressés par Mme le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après avoir délibéré sur les comptes administratifs annexes du centre de fret, des zones industrielles de Valmont et de Fürst, du bâtiment relais-centre de relations clients, de la zone du Grunhof, des Ordures ménagères, de l'Assainissement, du SPANC, de la ZAC de Morhange et de la MSAP de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019
- 2) statuant sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

sera invité à se prononcer sur la présentation du compte gestion principal de l'exercice budgétaire 2019 par Mme la Trésorière tandis que cette dernière se retire au moment du vote.

#### **Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 60**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, M. VECCHIO, Mme GUERIN,  
MM. GAUDIG, HELFENSTEIN, BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vinrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcelette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 4

**OBJET** : Affectation des résultats constatés aux comptes administratifs annexes Centre de Frêt, Bâtiment Relais – Centre de Relations Clients, ZI Grunhof, Ordures Ménagères, Assainissement et MSAP 19.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Par délibérations n°2 de ce jour, le Conseil Communautaire a arrêté les résultats des comptes administratifs principaux et annexes de l'exercice 2019 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

La nomenclature M14 appliquée à ces budgets prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation doit donner lieu à une délibération du Conseil Communautaire.

Un excédent d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2019 dans les budgets annexes Bâtiment Relais – Centre de Relations Clients, ZI Grunhof et MSAP 2019, celui-ci peut être :

- soit affecté en « réserves » (c'est-à-dire en investissement) pour exécuter l'autofinancement ;
- soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations).

Vu ce qui précède, il est proposé l'affectation suivante :

- **Budget annexe Bâtiment relais – Centre de relations clients**

- affectation de la somme de 109.071,02 € au compte « réserves» (article 1068) pour le financement des investissements 2020 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation des exercices 2019 et antérieurs (+ 109.071,02 €)

- **Budget annexe ZI Grunhof**

- affectation de la somme de 214.879,62 € au compte « réserves» (article 1068) pour le financement des investissements 2020 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation des exercices 2019 et antérieurs (+ 214.879,62 €)

- **Budget annexe MSAP**

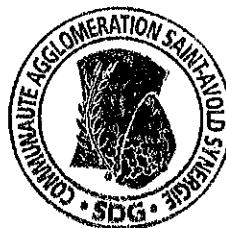
- affectation de la somme de 1.869,62 € au compte « réserves» (article 1068) pour le financement des investissements 2020 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation de l'exercice 2019 (+ 8.483,56 €)
- le reliquat de 6.613,94 € sera à porter en report à nouveau (solde créditeur).

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus** : 79 ..... • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 60

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELLOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, M. VECCHIO, Mme GUERIN,  
MM. GAUDIG, HELFENSTEIN, BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant** : 3

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 16

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béning-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé** : 1

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés** : 2

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 5

**OBJET** : Fiscalité directe 2020 – Décisions à prendre en matière de taux.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

L'état de notification des taux d'imposition de 2020 des taxes directes locales (état 1259), établi par les services fiscaux, fait ressortir les données suivantes :

Taxes additionnelles	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2020	Produit fiscal à taux constant (€)
Habitation	52 067 000	1 072 580
Foncière bâti	76 271 000	578 134
Foncière non bâti	1 443 000	67 821
CFE	46 943 000	10 389 609
CVAE		3 039 377
IFER		2 968 668
DCRTP		N/C
Vers.GIR		866 981
TASCOM		295 498
Prod FNB		97 489
<b>TOTAL</b>		<b>19 376 157</b>

**Allocations compensatrices :**

- taxe d'Habitation	443 701 €
- taxes foncières (bâti)	973 €
- taxes foncières (non bâti)	12 €
- CFE réduct. création établ.	49 €
- Autres allocations	81 984 €
	<hr/>
	526 719 €

Au vu de ces données, et en tenant compte des taux pratiqués par les Communautés d'Agglomération de Moselle-Est, notamment la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, le Bureau et, le cas échéant la Conférence des Maires, invitent le Conseil Communautaire à voter :

1°) le maintien des taux d'imposition suivants :

- CFE	22,13 %
-------	---------

2°) l'augmentation des taxes suivantes :

- taxe foncière (bâti)	4,36 %
- taxe foncière (non bâti)	5,00 %

Ceci afin d'équilibrer le Budget Principal et de permettre le versement d'une subvention exceptionnelle au budget Ordures Ménagères.

**Discussions :**

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Rapporteur du point rappelle le début d'année 2020, particulier, dû au COVID-19.

Il souligne, qu'à sa prise de fonction, les services de la CASAS l'ont prévenu de l'état très alarmant des finances de la CASAS.

Il tient à préciser que les finances ne sont pas du fait de la nouvelle gouvernance mais de la gestion de l'ancienne mandature et qu'il se retire de cette gestion pouvant amener une mise sous tutelle de l'Etat.

M. le Président précise que les services de l'Etat préconisent une entente entre les communes afin d'éviter la mise sous tutelle.

M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de Saint-Avoid souhaite, que si le choix de l'augmentation des taux est fait, une aide sociale soit mise en place pour les habitants qui auront des difficultés financières, ceci à cause d'une mauvaise gestion de l'ancienne mandature.

Il interpelle M. le Président pour savoir si des actions en justice seront faites contre l'ex Président de la CASAS si des choses illégales ont été commises.

M. Yves GRESSET, Conseiller Communautaire de L'Hôpital regrette l'absence de M. André WOJCIECHOWSKI, ancien Président de la CASAS, qui aurait pu répondre aux observations soulevées.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de Saint-Avoid ne peut s'associer davantage aux remarques soulevées pour la gestion effectuée sous l'ancienne mandature, en rappelant notamment que des conseillers communautaires occupant des fonctions exécutives au mandat précédent, doivent également assumer cette gestion.

M. ATMANIA souhaiterait qu'un audit financier soit diligenté et soumis au Conseil Communautaire, et le cas échéant, qu'une procédure judiciaire soit entamée.

M. ATMANIA tient également à rappeler qu'il se place dorénavant sous la nouvelle mandature, dans une politique d'avenir à l'égard des administrés de la CASAS et non dans une relation de conflit.

Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange rappelle que la Communauté d'Agglomération est avant tout au service des administrés et s'inquiète de la manière dont va leur être faite la communication de cette augmentation.

M. Philippe RENARD, Vice-Président et Maire de Destry rappelle que la seule taxe pouvant être touchée est le foncier bâti, donc la communication devra se faire vers les propriétaires.

Il tient à souligner que l'augmentation du Budget vient en partie des CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), des masques et du Fonds de Résistance, tout en précisant que la CVAE qui grève le Budget ne vient pas de l'an dernier.

Il précise également qu'il y avait une disparité des taux entre les deux communautés de communes avant la fusion, qu'il faut alors faire des concessions et répartir sur de nouvelles bases.

L'augmentation des taux représentera une trentaine d'euros par personne et invite les Conseillers Communautaires à voter le budget proposé.

M. René STEINER, Maire de Saint-Avoid et Conseiller Communautaire intervient en disant qu'il n'est pas possible de tirer un trait sur ce qui a été fait avant, ni tout excuser, mais afin d'éviter la mise sous tutelle, ils sont obligés d'adopter les taux présentés pour équilibrer le Budget Primitif de la CASAS.

Il rejoint M. VECCHIO concernant les actions en justice qui devront être menées en cas d'actions illégales de la part de l'ancien Président.

M. le Président répond par la positive et saisira la justice si besoin.

Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de Saint-Avoid regrette que cette augmentation touche les administrés même s'il ne s'agit pas d'une augmentation exorbitante.

M. René KAPFER, Conseiller Communautaire de Lelling adhère aux propos tenus par M. ATMANIA en rappelant qu'il y avait à côté de l'ancien Président de la CASAS, des Vice-Présidents présents aujourd'hui sous la nouvelle mandature. Il estime injuste que certaines communes n'ayant pas augmenté leurs taxes, doivent le faire sous la CASAS.

M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcelette demande à ce que l'on arrête de tourner autour du pot, et éviter toutes comparaisons entre cette augmentation et ce qu'elle représente. Il faut juste retenir que cette augmentation va impacter le contribuable.

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire de BERIG-VINTRANGE demande à M. le Président de la CASAS que le vote des taux soit effectué au scrutin secret.

M. le Président de la CASAS soumet cette proposition au vote de l'assemblée qui la rejette, faute d'obtenir le quart des membres présents.

Plus aucune observation n'étant formulée, M. Romuald YAHIAOUI soumet au vote la délibération relative à l'augmentation des taux, qui donne les résultats suivants :

**Décision du Conseil Communautaire :**

S'est abstenu (1) : M. THIS (Boustroff)

Ont voté contre (23) : MM. KONIECZNY (Altrippe), BORN (Bérig-Vintrange) et son mandant M. DELLES (Bistroff), BADO (Biding), BOHN (Erstroff), BALLIE (Leyviller), GROSS (Laning), KAPFER (Lelling), FRANCK (Guessling-Héméring), DREYDEMY, Suppléant de M. IMHOFF (Gréning), BISCHOFF, Suppléant de M. THISSE (Freybouse), Mme GUERRIERO (Porcelette), MM. GRESSET (L'Hôpital), MALGLAIVE (L'Hôpital), MAJEWSKI (L'Hôpital), ATMANIA (St Avold) et son mandant M. WOJCIECHOWSKI (St Avold), PIERSON (Vallerange), NOTIN, Suppléant de M. KLEIN (Suisse), MICK (Porcelette), Mme TRIDEMY (L'Hôpital), Mme HOMBOURGER (L'Hôpital), M. Cédric MULLER (Viller).

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 59**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELLOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, M. VECCHIO, Mme GUERIN,  
MM. GAUDIG, BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vinrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcelette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 6

**OBJET : Révision unilatérale des Attributions de Compensation.**

**Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président**

La révision unilatérale du montant de l'Attribution de Compensation est une procédure permettant à un EPCI d'en réviser le montant sans accord des Communes concernées.

Seul l'EPCI est compétent pour enclencher cette procédure de révision et peut y recourir uniquement dans les 2 cas suivants :

- Lors d'une diminution des bases imposables de la fiscalité professionnelle de l'EPCI (1° du V de l'article 1609 *nonies* C du CGI) ;
- Lors d'une fusion ou en cas de modification de périmètre de l'EPCI (a. des 1. Et 2. Du 5° du V de l'article 1609 *nonies* C du CGI).

Vu l'état fiscal 1259 émanant des services fiscaux et faisant apparaître une perte de CVAE de 1.670.438 € pour l'exercice budgétaire 2020 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, le Bureau et, le cas échéant, après examen par la Conférence des Maires, le Conseil Communautaire est invité à homologuer la répartition de cette perte financière sur le montant des Attributions de Compensation des Communes concernées, selon la variation de CVAE constatée entre 2019 et 2020, soit de la manière suivante :

Commune	AC antérieure	Variation CVAE	Montant de l'AC 2020
ALTRIPPE	17 509	- 596	16 913
ALTVILLER	16 208	- 39	16 169
BARONVILLE	21 017	+ 676	21 693
BERIG-VINTRANGE	1 440	+ 1 045	2 485
BIDING	612	- 785	- 173
BISTROFF	0	+ 292	292
BOUSTROFF	0	- 16	- 16
BRULANGE	2 560	- 1	2 559
CARLING	276 523	- 518	276 005
DESTRY	36 755	+ 7 381	44 136
DIESEN	67 495	- 6 534	60 961
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	16 350	+ 5 248	21 598
EINCHEVILLE	12 670	+ 2 627	15 297
ERSTROFF	2 287	+ 551	2 838
FOLSCHVILLER	558 443	- 31 755	526 688
FREMESTROFF	0	- 256	- 256
FREYBOUSE	1 598	+ 383	1 981
GRENING	4 741	+ 438	5 179
GROSTENQUIN	62 511	+ 6 793	69 304
GUESSLING-HEMERING	1 906	+ 1 025	2 931
HARPRICH	0	+ 334	334
HELLIMER	18 569	+ 1 981	20 550
L'HOPITAL	1 335 175	- 346 570	988 605
LACHAMBRE	53 363	+ 941	54 304
LANDROFF	63 428	+ 3 082	66 510
LANING	986	+ 297	1 283
LELLING	0	- 16	- 16
LEYVILLER	11 793	+ 560	12 353
LIXING-LES-SAINT-AVOLD	5 273	- 679	4 594
MACHEREN	97 897	+ 2 863	100 760
MAXSTADT	0	- 1 663	- 1 663
MORHANGE	1 353 898	- 14 366	1 339 532
PETIT-TENQUIN	1 856	- 1	1 855
PORCELETTE	548 249	+ 8 323	556 572
RACRANGE	19 247	+ 5 023	24 270
SAINT-AVOLD	10 422 284	- 1 335 587	9 086 697
SUISSE	37 386	+ 4 147	41 533
VAHL-EBERSING	9 766	- 2 100	7 666
VALLERANGE	2 764	+ 1 512	4 276
VALMONT	193 829	+ 15 583	209 412
VILLER	2 559	- 61	2 498
<b>TOTAL</b>	<b>15 278 947</b>	<b>- 1 670 438</b>	<b>13 608 509</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. ATMANIA (St Avoild) et son mandant, M. WOJCIECHOWSKI (St Avoild)

Pour extrait conforme  
Saint-Avoild, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus** : 79 ..... • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 58

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELLOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, M. VECCHIO, Mme GUERIN,  
MM. GAUDIG, BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant** : 3

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 17

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé** : 1

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés** : 2

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

• **Sortie en cours de séance** : 1

M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange)

#### Point n° 7a

**OBJET** : Examen et vote du Budget Primitif 2020 – Budget Principal.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Mme Anne-Catherine PAVLIC, Responsable Finances à la CASAS, présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2020.



Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 42 711 761,71 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	10 415 453,69	10 415 453,69
Fonctionnement	32 296 308,02	32 296 308,02
<b>TOTAUX</b>	<b>42 711 761,71</b>	<b>42 711 761,71</b>

Les principales recettes qui contribuent à l'équilibre de ce budget sont :

- le produit de la fiscalité mixte additionnelle	4 518 535 €
- le produit de la Contribution Foncière des Entreprises	10 389 609 €
- Le produit de la CVAE	3 039 377 €
- Le produit de l'IFER	2 968 668 €
- La DCRTP	441 096 €
- Le versement GIR	866 981 €
- Le produit du versement transport	1 950 000 €
- La TASCOT	295 498 €
- Le produit FNB	97 489 €
- La dotation globale de fonctionnement	924 408 €
- La dotation de compensation (FPU)	3 263 112 €

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

### Discussions :

M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold), rappelle qu'il comprend les décisions prises par la Communauté d'Agglomération mais qu'il ne pourra pas voter favorablement à l'ensemble du Budget Primitif et donc s'abstiendra.

M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) regrette de ne pas avoir eu les documents budgétaires plus tôt et aurait aimé avoir plus d'information sur le Budget en amont du vote du Budget Primitif.

### Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : MM. BALLIE (Leyviller), GRESSET (L'Hôpital), ATMANIA (St Avold) et son mandant, M. WOJCIECHOWSKI (St Avold), BISCHOFF, Suppléant de M. THISSE (Freybouse), KAPFER (Lelling), GROSS (Laning), PIERSON (Vallerange)



Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 57**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN, M. GAUDIG,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
- **Sortie en cours de séance : 1**  
M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange)

#### Point n° 7b

**OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe Centre de Fret.**

**Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président**

Mme Anne-Catherine PAVLIC, Responsable Finances à la CASAS, présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe du centre de fret pour l'exercice 2020.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 370 005,50 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	170 950,00	170 950,00
Fonctionnement	199 055,50	199 055,50
TOTAUX	370 005,50	370 005,50

Ce budget est équilibré par les recettes liées à la location des bâtiments et par une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 67 954,50 € pour la section de fonctionnement et par une prévision d'emprunt de 100 000,00 € pour la section d'investissement.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

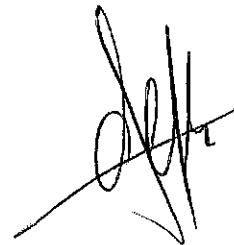
**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. ATMANIA (St Avold) et son mandant, M. WOJCIECHOWSKI (St Avold)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 57**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN, MM. GAUDIG,  
BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
- **Sortie en cours de séance : 1**  
M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange)

#### Point n° 7c

**OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe de la ZAC de Valmont/Saint-Avold dite « Zone ACTIVAL ».**

**Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président**

Mme Anne-Catherine PAVLIC, Responsable Finances à la CASAS, présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe de la ZAC de Valmont/Saint-Avold dite « Zone ACTIVAL » pour l'exercice 2020.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 5 658 674,15 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	2 812 040,28	2 812 040,28
Fonctionnement	2 846 633,87	2 846 633,87
TOTAUX	5 658 674,15	5 658 674,15

Ce budget est équilibré, d'une part par un emprunt de 750 000,00 €, d'autre part par une avance du Budget Principal de 39 711,41 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

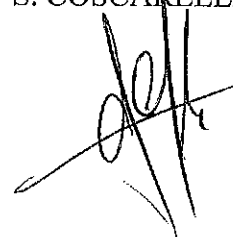
#### Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. ATMANIA (St Avold) et son mandant, M. WOJCIECHOWSKI (St Avold)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 56**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN, M. GAUDIG,  
Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
- **Sorties en cours de séance : 2**  
M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange)  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold)

#### Point n° 7d

**OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe de la ZI de FURST.**

**Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président**

Mme Anne-Catherine PAVLIC, Responsable Finances à la CASAS, présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe de la Zone Industrielle de FURST pour l'exercice 2020.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 503 451,97 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	241 711,62	241 711,62
Fonctionnement	261 740,35	261 740,35
TOTAUX	503 451,97	503 451,97

Ce budget est équilibré par une subvention du Budget Principal de 251 056,52 € pour la section de fonctionnement,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

#### **Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. ATMANIA (St Avold) et son mandant, M. WOJCIECHOWSKI (St Avold)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 55**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG, Mme NACIRI,  
MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

• **Sorties en cours de séance : 3**

M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange)  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold)  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold)

#### Point n° 7e

**OBJET** : Examen et vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe Bâtiment relais – Centre de Relations Clients.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Mme Anne-Catherine PAVLIC, Responsable Finances à la CASAS, présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe bâtiment-relais – centre de relations clients pour l'exercice 2020.



Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 344 021,02  
suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	240 021,02	240 021,02
Fonctionnement	104 000,00	104 000,00
TOTAUX	344 021,02	344 021,02

Ce budget est équilibré par les recettes liées à la location du bâtiment pour la section de fonctionnement et par un emprunt de 72.000 € pour la section d'investissement.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 54**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,  
MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

• **Sorties en cours de séance : 4**

M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange)  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold)  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold)  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold)

---

#### Point n° 7f

**OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe de la Zone du Grunhof.**

**Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président**

Mme Anne-Catherine PAVLIC, Responsable Finances à la CASAS, présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe de la Zone du GRUNHOF pour l'exercice 2020.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 21 837 634,54 € se décomposant  
comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	11 410 304,75	11 410 304,75
Fonctionnement	10 427 329,79	10 427 329,79
TOTAUX	21 837 634,54	21 837 634,54

Ce budget est équilibré :

- par les recettes liées à la location des bâtiments pour la section de fonctionnement,
- par une prévision d'emprunt de 845 000,00 € et une avance du Budget Principal de 147 995,34 € pour la section d'investissement.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 58**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN, M. GAUDIG,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 7g

**OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe des Ordures Ménagères.**

**Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président**

Mme Anne-Catherine PAVLIC, Responsable Finances à la CASAS, présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe des Ordures Ménagères pour l'exercice 2020.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 11 261 628,80 € se décomposant  
comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	1 034 264,84	1 034 264,84
Fonctionnement	10 227 363,96	10 227 363,96
<b>TOTAUX</b>	<b>11 261 628,80</b>	<b>11 261 628,80</b>

La section de fonctionnement de ce budget est essentiellement équilibrée par les redevances ordures ménagères pour un montant de 7 534 000,00 € et une subvention d'équilibre exceptionnelle d'un montant de 1 670 438,00 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

#### **Discussions :**

M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de Saint-Avold se demande si le ramassage va être harmonisé sur l'ensemble du territoire.

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Rapporteur du point lui précise que des réflexions seront menées sous la nouvelle mandature portant sur le fonctionnement du ramassage des Ordures Ménagères et de son imposition future (maintien de la redevance ou préconisation de la taxe).

Au terme de ces réflexions à mener par le Bureau et les Commissions Communautaires, une réponse pourra être apportée au Conseil Communautaire.

#### **Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. ATMANIA (St Avold) et son mandant M. WOJCIECHOWSKI (St Avold)

A voté contre : M. GRESSET (L'Hôpital)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA






## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 54**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETY, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN, M. GAUDIG,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

• **Sorties en cours de séance : 4**

M. Gaston ADIER, Vice-Président  
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseiller (L'Hôpital)  
Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren)  
Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold)

---

#### Point n° 7h

**OBJET** : Examen et vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe de la ZAC de Morhange – Pôle d'Activités.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Mme Anne-Catherine PAVLIC, Responsable Finances à la CASAS, présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe de la ZAC pour l'exercice 2020.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 15 869 665,30 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	7 924 780,15	7 924 780,15
Fonctionnement	7 944 885,15	7 944 885,15
TOTAUX	15 869 665,30	15 869 665,30

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

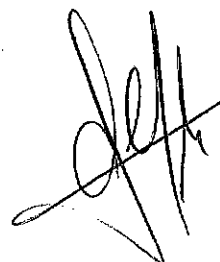
**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. ATMANIA (St Avold) et son mandant M. WOJCIECHOWSKI (St Avold)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 55**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. BOHN, BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN, M. GAUDIG,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILJ, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

• **Sorties en cours de séance : 3**

Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller)  
Mme Myriame HOMBURGER, Conseiller (L'Hôpital)  
Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold)

#### Point n° 7i

**OBJET** : Examen et vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe de la MSAP.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Mme Anne-Catherine PAVLIC, Responsable Finances à la CASAS, présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe de la MSAP pour l'exercice 2020.



Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 71 588,65  
suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	10 859,07	10 859,07
Fonctionnement	78 114,45	78 114,45
TOTAUX	88 973,52	88 973,52

Ce budget est équilibré par les subventions versées par l'Etat et par une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 41 400,51 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

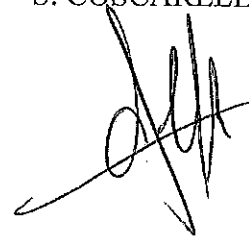
#### Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. ATMANIA (St Avold) et son mandant M. WOJCIECHOWSKI (St Avold)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 56**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN, M. GAUDIG,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILL, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
- **Sorties en cours de séance : 2**  
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseiller (L'Hôpital)  
Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold)

#### Point n° 8

**OBJET** : Renouvellement de lignes de trésorerie.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de renouveler les lignes de trésorerie suivantes :

1°) 1 600 000 euros souscrite en juillet 2019 auprès de la Caisse d'Epargne

Cette ligne de trésorerie servira à répondre à des besoins en trésorerie pour différents travaux en attendant le versement des subventions correspondantes.

**Organisme** : Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne Ardenne

**Durée** : 1 an

**Date de fin** : juillet 2021

**Taux** : ESTER flooré + marge de 0.7%

**Intérêts** : calculés sur les utilisations réelles de la ligne de trésorerie, ils sont payables chaque trimestre civil par débit d'office.

**Frais de dossier** : 1600 euros prélevés en une seule fois

**Commission de non utilisation** : 0.10% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen quotidien. Périodicité identiques des intérêts.

2°) 3 000 000 euros souscrite en août 2019 auprès de la Saarland Bank

Cette ligne de trésorerie servira pour la réalisation quotidienne d'une gestion de trésorerie très ajustée dans l'attente de l'encaissement des redevances des Ordures Ménagères retardés notamment par la pandémie

- **Nature** : Ligne de Trésorerie utilisable par tirages,
- **Durée maximum** : un an moins un jour,
- **Taux d'intérêt** : EONIA (non flooré) + 1,23 %
- **Base de calcul** : exact/360 jours,
- **Modalités de remboursement** : paiement trimestriel,
- **Frais d'études et de structuration** : 6.000 €,
- **Commissions** : Commission de non utilisation de 0,10 % du capital non tiré,
- **Modalités d'utilisation** : Tirages / versements.

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président, ne participe pas au vote au vu de ses fonctions professionnelles exercées à la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus** : 79 ..... • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 57

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELLOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KÄPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant** : 3

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 19

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé** : 1

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés** : 2

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 9

**OBJET** : Covid-19 – Achat de masques pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Face à la Crise Sanitaire COVID-19 qui a touché la France et particulièrement la Région Grand Est depuis le mois de Mars 2020, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a souhaité s'engager, dès le début de la crise, pour lutter contre la propagation du coronavirus, avec comme objectif principal de préserver la santé des Administrés de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et de l'ensemble du personnel CASAS.

Compte tenu de la pénurie de matériel de protection dans le Pays, Monsieur le Président a décidé de commander des masques chirurgicaux et tissus, afin de mettre des Communes de l'Agglomération, d'assurer la disponibilité d'équipement de sécurité pour son Personnel Intercommunal et de constituer un stock sanitaire dans l'hypothèse de la prolongation de la crise.

C'est ainsi qu'un stock de 470 500 masques a été commandé auprès de plusieurs fournisseurs, ce volume se décomposant comme suit :

- 182 000 masques Tissus ;
- 288 500 masques chirurgicaux ;

Conformément aux engagements initiaux pris par le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, les Communes et Villes de l'Agglomération se sont vu remettre deux dotations, en date du 5 Mai 2020 puis du 6 Juin 2020 pour une distribution à chacun de leurs administrés à raison d'un masque chirurgical et d'un masque tissu par habitant.

Suite à cette distribution, la Communauté d'Agglomération disposait d'un volume de 253 116 masques pour une mise à disposition auprès du Personnel Intercommunal en service et pour le stock sanitaire souhaité par Monsieur le Président.

Ce Stock est entreposé dans les locaux techniques de la Zone Europort et géré par la Police Intercommunale.

Le coût global de cette opération s'élève à 750 00 € TTC

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à :

- 1- Prendre acte des mesures sanitaires engagées par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour faire face à la crise sanitaire Covid-19 ;
- 2- Solliciter les aides financières relatives à la commande des masques auprès des instances de l'Etat ;

En cas de seconde vague, le Bureau propose qu'une cellule de concertation soit instaurée entre l'ensemble des Maires de la CASAS.

### **Discussions :**

M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de Saint-Avold s'interroge sur la différence de prix de masques en tissu qui passe d'environ 3€50 à 6,54€ chez un fournisseur et demande à l'ancien Vice-Président aux Finances d'expliquer ces différences.

M. le Président intervient en rappelant que des sociétés ont été peu scrupuleuses et ont profité de cette situation d'urgence.

M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling répond à M. Pascal LAUER qu'il n'a pas vu de bons de commande avant les achats et ne peut donc pas répondre plus précisément.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de Saint-Avold aimerait connaître la classification des masques.

M. Hugues BONNEFOIS, DGS de la CASAS lui répond que la CASAS possède à ce jour un nombre suffisant de masques et demandera à ses services de répondre quant à la classification des masques demandée par M. ATMANIA.

M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville rappelle qu'à cette période de commande de masques, il s'agissait de se fournir en urgence et que certaines communes étaient bien contentes d'obtenir des masques en faveur de leurs administrés.  
Ce qui explique pourquoi beaucoup se sont fait avoir sur le prix et la qualité des masques.

M. Gaston ADIER souhaite intervenir en précisant que chaque Maire a géré pour sa commune l'achat de masques tout en estimant que l'ancien Président a très bien géré ceci pour le compte de l'intercommunalité en pourvoyant les communes de la CASAS de deux dotations de masques.  
Par ailleurs, M. ADIER s'insurge sur les différentes positions exprimées et abordées par M. ATMANIA qui s'abstient pour certains votes tout en reniant la politique de la nouvelle gouvernance.

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 56**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mme LUDMANN, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 19**  
M. Urmit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
- **Sortie en cours de séance : 1**  
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange)

#### Point n° 10

**OBJET** : Création d'une prime exceptionnelle pour les Agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclarée en application de l'article 4 de la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

M. Le Président de la CASAS invite le Conseil Communautaire à accorder une prime exceptionnelle, en considération du surcroît significatif de travail et des sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents pour exercer leurs fonctions et assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

1/ Sont concernés les agents ayant exercé leurs fonctions de manière effective y compris en télétravail entre le 16 mars et le 10 mai 2020.

- Agents de la régie de collecte des déchets (chauffeurs/ripeurs),
- Agents d'entretien de la voirie (retrait des encombrants et évacuation des déchets ménagers en dépôt sauvage, distributions des multi-flux ...),
- Agents assurant la maintenance des sites (déchetteries communautaires, stations d'eau et d'épuration, complexe nautique .....),
- Agents assurant la continuité des services dans les services administratifs,
- Agents assurant le traitement et suivi des affaires urgentes, le lien avec l'Autorité Territoriale, les institutions et les partenaires,
- Agents de la Police intercommunale assurant la protection des biens et des personnes sur le territoire,
- Agents de prévention et de sécurité au travail assurant les consignes de sécurité et la dotation en équipement de protection des agents.

2/ Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à 1000€ par agent et modulable en fonction des sujétions et du surcroît de travail.

3/ Cette prime n'est pas reconductible.

4/ Le Président détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.

5/ La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

### **Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : MM. BISCHOFF, Suppléant de M. THISSE (Freybouse), FRANCK (Guessling-Héméring), GRESSET (L'Hôpital)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 57**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTÀ, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 19**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTÀ, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 11

**OBJET** : Désignation des Membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Par courrier du 16 novembre 2016, la Direction Générale des Finances Publiques a sollicité la désignation de la commission intercommunale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et établissements industriels.

Aux termes de l'article 1650A du CGI, la CIID comprend, outre le Président de l'EPCI ou son Vice-Président délégué, qui en assure la présidence et dix commissaires.

Les dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants sont désignés par les soins du Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contri-  
 dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres.

En conséquence, le Conseil Communautaire est invité à homologuer les propositions suivantes :

qui comportent vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants, dont 2 commissaires domiciliés en dehors de l'intercommunalité (un délégué titulaire et un suppléant) et redevables d'une taxe directe locale dans l'intercommunalité, à savoir :

Communes	Titulaires ST AVOLD	Communes	Titulaires CENTRE MOSELLAN
ALTVILLER	Jean-Jacques BALLEVRE	ALTRIPPE	Alain KONIECZNY
CARLING	Gaston ADIER	BERIG-VINTRANGE	Guy BORN
DESTRY	Philippe RENARD	DIESEN	Gabriel WALKOWIAK
EINCHEVILLE	Julien CLAISER	FOLSCHVILLER	Claude STAUB
GROSTENQUIN	Patrick SEICHEPINE	LACHAMBRE	Sébastien CLAMME
GUESSLING-HEMERING	Rémy FRANCK	L'HOPITAL	Emmanuel SCHULER
HELLIMER	Romuald YAHIAOUI	LIXING-LES-ST AVOLD	Robert BINTZ
MACHEREN	Jean MEKETYN	MORHANGE	Christian STINCO
PORCELETTE	Alain RISCH	ST AVOLD	Umit YILDIRIM
VALMONT	Salvatore COSCARELLA	VAHL-EBERSING	Antoine FRANKE
Personnes domiciliées en dehors du territoire Saint-Avoid Centre Mosellan et inscrites à un rôle des taxes locales sur le territoire Saint-Avoid Centre Mosellan	Norbert BASIN 5 rue des Casernes 57740 LONGEVILLE-LES-ST AVOLD  Dominique FEISS 60 rue Châtelailлон 57515 ALSTING	Personnes domiciliées en dehors du territoire Saint-Avoid Centre Mosellan et inscrites à un rôle des taxes locales sur le territoire Saint-Avoid Centre Mosellan	Daniel GLOCK 67 avenue de Longchamps 57380 FAULQUEMONT  Fabien MICHEL Rue de la Hutte aux Bois 57385 TRITTELING-REDLACH

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
 Saint-Avoid, le 10 août 2020  
 Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 55**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 19**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

• **Sorties en cours de séance : 2**

M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre)  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange)

#### Point n° 12

**OBJET** : Institution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Désignation des Membres.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Vu le Code Général des impôts, notamment l'article L.1609 nonies C IV,

Considérant qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du I du présent article et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Considérant que la commission élit son président et un vice-président  
Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président,

Considérant que la commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts.  
Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la taxe professionnelle unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur,

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

1/ d'approuver la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour la mandature 2020/2026, comme suit :

COMMUNES	MEMBRES
Altrippe	Alain KONIECZNY
Altviller	Jean-Jacques BALLEVRE
Baronville	Bernard JACQUOT
Berig-Vintrange	Guy BORN
Biding	Christophe BADO
Bistroff	Jean DELLES
Boustroff	Rémy THIS
Brulange	Jean-Claude MAYOT
Carling	Gaston ADIER
Destry	Philippe RENARD
Diesen	Gabriel WALKOWIAK
Diffembach-Lès-Hellimer	Suzanne BUSDON
Eincheville	Julien CLAISER
Erstroff	Jean-Claude BOHN
Folschviller	Didier ZIMNY
Fremestroff	Laurent FILLIUNG
Freybouse	Sébastien THISSE
Grening	Roland IMHOFF
Grostenquin	Patrick SEICHEPINE
Guessling-Hémering	Rémy FRANCK
Harprich	Jean-Paul ADRIAN
Hellimer	Romuald YAHIAOUI
Lachambre	Christine HAMANN/Sébastien CLAMME
Landroff	Sébastien MARET
Laning	Dominique GROSS
Lelling	René KAPFER
Leyviller	Daniel BALLIE
L'Hôpital	Emmanuel SCHULER
Lixing-Lès-St Avoild	Robert BINTZ
Macheren	Jean MEKETYN
Maxstadt	Sébastien LANG
Morhange	Christian STINCO
Petit Tenquin	Vincent MULLER
Porcelette	Alain RISCH
Racrange	Laurent MENIERE
Saint-Avoild	René STEINER
Suisse	Jean-Luc KLEIN
Vahl-Ebersing	Antoine FRANKE
Vallerange	Roger PIERSON
Valmont	Salvatore COSCARELLA
Viller	Cédric MULLER

2/ d'habiliter M. le Président de la Communauté d'Agglomération et Mme la Trésorière, chacun en ce qui le concerne à l'exécution de la présente délibération.

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 57**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 19**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcelette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ; à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 13

**OBJET** : Désignation des Délégués du Conseil Communautaire auprès des Organismes Extérieurs.

**Rapporteur** : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Communautaire dispose de la faculté de désigner des membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et participer à leurs travaux ;

Considérant que le Conseil Communautaire dispose de l'opportunité de désigner, pour la durée du mandat, ses différents représentants auprès des conseils d'administration, des associations locales ;

Sur proposition de M. le Président et du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à désigner ses représentants aux organismes suivants :

**1. Comité Régional des Transports pour la Région Grand Est**

2 délégués à désigner :	Suppléant :
M. Robert BINTZ M. Umit YILDIRIM	M. Emmanuel SCHULER

**2. Comité de desserte de l'Est Mosellan**

2 délégués à désigner :	Suppléant :
M. Robert BINTZ M. Umit YILDIRIM	M. Emmanuel SCHULER

**3. ATMO GRAND EST**

2 délégués à désigner :
M. Jean MEKETYN M. Gabriel WALKOWIAK

**4. Mission locale de Moselle Centre**

<b>7 délégués à désigner :</b>
M. Christian STINCO M. Salvatore COSCARELLA M. Antoine FRANKE M. Sébastien CLAMME M. Didier ZIMNY M. Patrick DERVEAUX Mme Carine MULLER

**5. EURODISTRICT SAARMOSELLE**

6 délégués titulaires à désigner dont le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est membre de droit :

Titulaires	Suppléants
M. Emmanuel SCHULER	M. Gabriel WALKOWIAK
M. Gaston ADIER	M. Robert BINTZ
M. Romuald YAHIAOUI	M. Antoine FRANKE
M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Didier ZIMNY
M. Umit YILDIRIM	M. Bernard TREUVELOT
M. Salvatore COSCARELLA	Mme Suzanne BUSDON

Proposition Vice-Président Eurodistrict : M. Gaston ADIER

**6. SYNDICAT DU MUSEE DE LA MINE**

Titulaire	Suppléant
M. Bernard TREUVELOT	M. Antoine FRANKE

**7. MOSELLE FIBRE**

Titulaire	Suppléant
Mme Malika ATTOU	M. Romuald YAHIAOUI

**8. Moselle Attractivité**

Délégués désignés :
M. Umit YILDIRIM + M. Philippe RENARD + M. Bernard JACQUOT

**9. IUT Moselle Est + ISEETECH**

Titulaire	Suppléant
M. Didier ZIMNY	M. Umit YILDIRIM

**10. SYDEME**

8 délégués titulaires dont 1 membre du Bureau à désigner et 1 Vice-Président à proposer :

Titulaires	Suppléants
M. Emmanuel SCHULER	M. Kurt SCHIRLE
M. Guy BORN	M. Julien CLAISER
M. Salvatore COSCARELLA	M. Christian STINCO
M. Jean MEKETYN	M. Romuald YAHIAOUI
M. Didier ZIMNY	M. Yves GRESSET
M. Pascal HELFENSTEIN	M. Bernard JACQUOT
M. Pascal LAUER	M. Sébastien LANG
M. Antoine FRANKE	M. René STEINER

Proposition Membre du Bureau et Vice-Président : M. Jean MEKETYN

**11. SCOT**

15 délégués titulaires et suppléants (5 titulaires et suppléants par tranche de 15 000 habitants) :  
1 Conseiller Municipal d'une commune membre peut être désigné au SCOT.

Nouveaux Délégués : 15 dont 4 membres du Bureau :  
M. Jean TOURSCHER, M. Umit YILDIRIM, M. Bernard JACQUOT, M. Jean MEKETYN  
Proposition Vice-Président : M. Bernard JACQUOT



COMMUNES	TITULAIRES	
Altwiller	Jean-Jacques BALLEVRE	Claude DERU
Baronville	Bernard JACQUOT	Marie-Pierre PELTIER
Carling	Gaston ADIER	Kurt SCHIRLE
Diesen	Gabriel WALKOWIAK	René VINCENT
Vahl-Ebersing	Antoine FRANKE	Julien CLAISER
Folschviller	Marc GULDNER	Stéphanie LATTA
Guessling-Hémering	Rémy FRANCK	Philippe RENARD
Lachambre	Bernard COMINU	Sébastien CLAMME
L'Hôpital	Philippe WENG	Emmanuel SCHULER
Lixing-Lès-St Avold	Robert BINTZ	Patrick DECKER
Macheren	Lionel DRUT	Vanessa MARTINEZ
Morhange	Christian STINCO	Jean-Paul MULLER
Porcelette	Alain RISCH	René MICK
Saint-Avold	Umit YILDIRIM	Monique BETTINGER
Valmont	Jean TOURSCHER	Salvatore COSCARELLA

## 12. Office de Tourisme

M. le Président de la CASAS est Membre de Droit.

4 Titulaires	4 Suppléants
M. Bernard TREUVELOT	M. Robert BINTZ
M. Romuald YAHIAOUI	M. Philippe RENARD
Mme Raymonde SCHWEITZER	M. René STEINER
M. Antoine FRANKE	M. Jean MEKETYN

## 13. Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Moselle :

Titulaire	Suppléant (autre que le Maire de Saint-Avold, Président de la CASAS)
M. Philippe RENARD	M. Kévin HERBIVO

## 14. Convention de financement des mesures foncières du PPR de Carling/Saint-Avold

Titulaire	Suppléant
M. Gaston ADIER	M. Emmanuel SCHULER

## 15. Commission de suivi de site (CSS) pour les installations de la plate-forme chimique de Saint-Avold

Titulaire	Suppléant
M. Michel MALGLAIVE	M. Kurt SCHIRLE

**16. Comité de suivi du Bischwald**

Titulaire
M. Bernard TREUVELOT
M. Jean DELLES
M. Guy BORN
M. Cédric MULLER
M. René KAPFER
M. Jean-Paul ADRIAN
M. Rémy FRANCK
M. Patrick SEICHEPINE

**17. Désignation d'un représentant à la MATEC (Agence Moselle Technique)**

Titulaire	Suppléant
M. Romuald YAHIAOUI	M. Salvatore COSCARELLA

**18. Désignation d'un représentant de la CASAS à la SODEVAM**

Titulaire	Suppléant
M. Antoine FRANKE	M. Philippe RENARD

**19. Désignation des représentants au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement**

Etablissements	Titulaires	Suppléants
Lycée Polyvalent Régional Jean-Victor PONCELET à ST Avold	Monique BETTINGER	Gabriel WALKOWIAK
Lycée des Métiers et Technologies innovantes Charles Jully à St Avold	Didier ZIMNY	Sébastien CLAMME
Collège La Carrière à St Avold	Sarah BACH	Monique BETTINGER
Collège Alexandre Dreux à Folschviller	Stéphanie LATTA	Mounia KEHILI
Collège L'Arboretum à Morhange	Bernard JACQUOT	Laurent MENIERE

**20. Désignation d'un représentant au sein du Conseil de l'IUT**

1 délégué à désigner :
M. Didier ZIMNY

**21. Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'EPFL**

1 délégué à désigner :
M. Philippe RENARD

**22. Désignation de représentants auprès de la commission Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**

Titulaire	Suppléant
M. Jean MEKETYN	M. Pascal HELFENSTEIN

**23. Désignation de représentants à l'AGURAM**

2 délégués à désigner :
MM. JACQUOT et STEINER (en remplacement de M. Gabriel WALKOWIAK)

**24. Protection des Données (CNIL-Informatique)**

Titulaire (en liaison avec le DGS)	Suppléant
M. Philippe RENARD	M. Kévin HERBIVO

**25. SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) – (sous réserve de confirmation de désignation pour la CASAS)**

1 représentant titulaire : M. Gaston ADIER

1 représentant suppléant : M. Bernard JACQUOT

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune autre candidature n'étant enregistrée auprès de ces différents organismes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA






## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 57**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 19**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcelette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 14

**OBJET** : Désignation des Délégués à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

**Rapporteur** : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire est chargé de désigner cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants parmi le Conseil Communautaire pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Bureau propose la désignation des conseillers communautaires en application du principe de représentation proportionnelle, étant précisé que M. le Président de la CASAS est membre de droit.

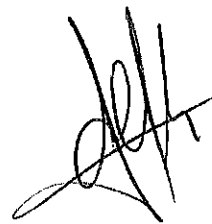
Titulaires	Suppléants
Romuald YAHIAOUI Jean-Jacques BALLEVRE Umut YILDIRIM Robert BINTZ Antoine FRANKE	Gabriel WALKOWIAK Sébastien CLAMME Carine MULLER Bernard TREUVELOT Guy BORN

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 57**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 19**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 15

**OBJET : Convention de prêt à usage gratuit entre la CASAS et KERNAMAN.**

**Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président**

La Société KERNAMAN dont le siège social est situé 23 rue du Roule, 75001 Paris sollicite la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour la signature d'une convention de prêt à usage gratuit pour le terrain cadastré, section 47 parcelle 1586, sur la Commune de Saint-Avold, zone Europort.

Ce terrain est utilisé depuis plusieurs années par la société KERNAMAN pour l'accès et le stationnement au site adjacent dont il est propriétaire.

L'usage de ce terrain n'a fait l'objet d'aucun document d'occupation du sol.

Afin de régulariser la situation, il est demandé la mise en place d'une convention de prêt à usage gratuit dans l'attente de la cession du terrain.

En conséquence le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, ou son représentant à signer la Convention de prêt à usage entre la CASAS et KERNAMAN en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

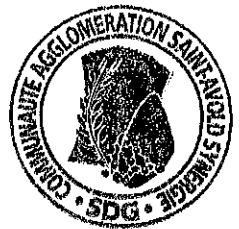
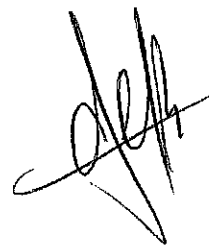
En pj : convention  
plan de situation

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 57**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 19**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 16

**OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres Travaux, Fournitures et Services.**

**Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale par le Président et par un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit cinq membres titulaires et cinq suppléants selon la méthode de la proportionnelle au plus fort reste ;

I. Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :



1. Un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;

2. Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;

II. Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du Directeur Général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil Communautaire est invité à :

1. Procéder à un scrutin secret de liste(s) comportant 5 membres titulaires et 5 suppléants étant précisé que M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est Président de la commission de droit et peut désigner un représentant pour lequel il donnera délégation pour le représenter en cas d'empêchement.

Le Rapporteur sollicite un appel à candidatures de liste(s) éventuelle(s) et fait procéder au vote selon les formes requises.

Membres titulaires	Membres suppléants
1. M. Bernard TREUVELOT (Morhange)	1. M. Philippe RENARD (Destry)
2. M. Emmanuel SCHULER (L'Hôpital)	2. M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)
3. M. Gaston ADIER (Carling)	3. M. Umit YILDIRIM (St Avold)
4. M. Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller)	4. M. Romuald YAHIAOUI (Hellimer)
5. M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing)	5. M. Robert BINTZ (Lixing-Lès-St Avold)

### Décision du Conseil Communautaire :

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, la délibération est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 57**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 19**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Armandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Armandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absent excusé : 1**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 17

**OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres Transports.**

**Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président**

A la suite de l'élection des Conseillers Communautaires à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, il est rappelé au Conseil Communautaire le principe de la Délégation de Service Public des Transports Urbains, pour le renouvellement de la Convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Réseau de Transports Publics Urbains sur le périmètre du Pays Naborien, intervenu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et jusqu'au 31 août 2020.

Dans le cadre de cette procédure et conformément aux dispositions prévues par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, le Conseil Communautaire est appelé à créer une Commission chargée de l'ouverture des plis et de l'examen des offres de candidats admis en vue de la passation de la convention de délégation de compétences et d'exploitation pour l'organisation des Transports Urbains, convention qui s'analyse comme portant Délégation de Service Public.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée, pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, par le Président et par un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit cinq membres.

I. Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres des Transports Urbains :

1. Un ou plusieurs membres des services compétents du pouvoir adjudicateur ;
2. Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;

II. Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission d'Appel d'Offres, le comptable public et un représentant du Directeur Général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres. Leurs observations sont consignées au Procès-Verbal.

En conséquence et en application de ces dispositions, le Rapporteur invite à l'élection de la liste des membres de la nouvelle Commission d'Appel d'Offres des Transports Urbains étant précisé que M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est Président de la commission de droit et peut désigner un représentant pour lequel il donnera délégation pour le représenter en cas d'empêchement.

Le Rapporteur sollicite un appel à candidatures de liste(s) éventuelle(s) et fait procéder au vote selon les formes requises.

Membres titulaires	Membres suppléants
1. M. Robert BINTZ (Lixing-Lès-St Avold)	1. M. Christian STINCO (Morhange)
2. M. Jean MEKETYN (Macheren)	2. M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)
3. M. Umit YILDIRIM (St Avold)	3. M. Jean-Claude BREM (St Avold)
4. M. Jean TOURSCHER (Valmont)	4. M. Claude STAUB (Folschviller)
5. M. Rémy FRANCK (Guessling-Hémering)	5. M. Patrick SEICHEPINE (Grostenquin)

### Décision du Conseil Communautaire :

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 56**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 20**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
M. Yves GRESSET, Conseiller (L'Hôpital) à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à partir du point n°18 ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 18

#### OBJET : Fonds Résistance.

#### Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Notre Territoire, à l'instar de notre Nation, connaît une crise sans précédent, dont l'impact économique est encore difficile à anticiper, mais sera plus que significatif.

Dans ce contexte exceptionnel, l'ensemble des Collectivités a souhaité se mobiliser conjointement pour apporter une réponse responsable, efficace et coordonnée, qui assure une grande équité de traitement sur l'ensemble du territoire. Il s'agit bien entendu de répondre très rapidement aux besoins des entreprises, indépendants et associations qui ne peuvent être satisfaits par les dispositifs en place, en finançant la trésorerie requise pour assurer la continuité de leur activité, tout en permettant la relance pour les plus impactés.

L'objectif de cette démarche unique est également d'assurer, sur l'ensemble du territoire Grand Est, et quel que soit le territoire, un accompagnement équivalent aux associations dans le besoin.

Ce fond s'inscrit par ailleurs dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales, et doit notamment permettre une intervention « de dernier ressort ».

La Région Grand Est, les Conseils Départementaux et EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire, qui présentent un besoin de trésorerie entre 5 000 € et 30 000 €.

A cet effet, la Région GRAND EST a créé un 'Fonds Résistance Grand Est', abondé par des participations financières des Conseils Départementaux, les EPCI du Grand Est, ainsi que de la Banque des Territoires.

La CASAS devant se prononcer très rapidement, M. le Président de la CASAS a donné son accord de principe à M. le Président de la Région GRAND EST, par courrier, en date du 8 avril 2020, copie ci-jointe, pour la mise en place de ce Fonds Résistance sur notre territoire, dont copie a été adressée aux Vice-Présidents de la CASAS.

La contribution financière de la CASAS s'élèvera à hauteur de 2 €/habitant, soit pour une population CASAS de 53 201 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020, un montant de 106 402, 00 €.

Auquel s'ajoute une participation financière équivalente de 2 € par la Région GRAND EST, du Département de Moselle et de la Banque des Territoires, soit un montant global de 425 608, 00 € à attribuer aux associations et entreprises pouvant être éligibles à ce Fonds par le Comité d'Engagement constitué d'un représentant des EPCI de Moselle-Est.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Homologuer la convention de participation financière au Fonds Résistance GRAND EST, à hauteur d'une contribution financière pour la CASAS de 2 €/habitant, soit pour une population de notre intercommunalité de 53 201 habitants, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, un montant de 106 402, 00 € ;
2. Habilitier M. le Président de la CASAS ou son représentant, à comparaître à la signature de la convention de participation financière à intervenir entre la Région GRAND EST et la CASAS, étant précisé que les crédits budgétaires sont constitués au Budget Primitif 2020.

*PJ : Convention + Lettre du 8 avril 2020.*

### **Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 54**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mme ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 20**  
M. Umüt YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
M. Yves GRESSET, Conseiller (L'Hôpital) à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à partir du point n°18 ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Pelit-Tenquin)
- **Sorties en cours de séance : 2**  
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling)  
Mme Héliane LUDMANN, Conseillère (Morhange)

#### Point n° 19

**OBJET** : Désignation des Membres du Conseil d'Administration SYNERGIS.

**Rapporteur** : M. Philippe RENARD, Vice-Président

VU la délibération du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019, point n°6 décidant la création d'une régie personnalisée pour la gestion des services communautaires d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines,

VU l'article 4.1 des statuts de la régie personnalisée adoptée par le Conseil Communautaire dans cette même délibération qui dispose que « *La régie est administrée par un conseil d'administration composé de 21 membres avec voix délibératives* » :

• 18 membres issus du conseil communautaire désignés par le conseil communautaire sur proposition de son Président :

- Un membre représentant le personnel de la régie ;
- Un membre représentant les usagers, désignés par le conseil communautaire sur proposition de son Président ;
- Une personnalité qualifiée choisie en raison de sa compétence, désignée par le conseil communautaire sur proposition de son Président ».

VU l'article 10 des statuts de la régie personnalisée adoptée par le conseil communautaire dans cette même délibération qui dispose que, « à titre transitoire, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le premier renouvellement intégral du conseil d'administration, le représentant du personnel est désigné par le conseil communautaire, sur proposition de son Président »,

VU la proposition faite au Conseil Communautaire, par son Président, de désigner les membres du Conseil d'Administration de la Régie SYNERGIS conformément aux dispositions statutaires précitées :

❖ Au titre des représentants du Conseil Communautaire :

18 membres émanant des communes suivantes (1 membre pour chaque commune et 4 membres pour Saint-Avold)

ALTVILLER	:	M. Jean-Jacques BALLEVRE
BARONVILLE	:	M. Bernard JACQUOT
CARLING	:	M. Gaston ADIER
DESTRY	:	M. Philippe RENARD
DIESEN	:	M. Gabriel WALKOWIAK
FOLSCHVILLER	:	M. Didier ZIMNY
LACHAMBRE	:	M. Romuald YAHIAOUI
L'HOPITAL	:	M. Emmanuel SCHULER
LIXING-LES-ST AVOLD	:	M. Robert BINTZ
MACHEREN	:	M. Jean MEKETYN
MORHANGE	:	M. Christian STINCO
PORCELETTE	:	M. Alain RISCH
SAINT-AVOLD	:	M. René STEINER
		M. Gaétan VECCHIO
		M. Umit YILDIRIM
		Mme Raymonde SCHWEITZER
VAHL-EBERSING	:	M. Antoine FRANKE
VALMONT	:	M. Salvatore COSCARELLA

❖ Au titre du représentant du personnel de la régie :

1 représentant à proposer par le Président de la CASAS, à choisir parmi le personnel suivant :

- Mme Virginie LELONG

❖ Au titre des personnalités qualifiées :

1 membre représentant les usagers et 1 membre choisie en raison de ses compétences à proposer par M. le Président de la CASAS :

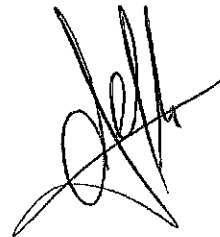
- 1 membre représentant les usagers : M. Raymond MICK
- 1 membre choisie pour ses compétences : M. Jean TOURSCHER

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 56**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
M. BREM, Mme NACIRI, MM. NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 20**  
M. Umüt YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
M. Yves GRESSET, Conseiller (L'Hôpital) à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à partir du point n°18 ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcelette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absent excusé : 1**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 20

**OBJET** : Modalités de transfert des compétences 'eau potable', 'assainissement' et 'eaux pluviales urbaines'.

**Rapporteur** : M. Philippe RENARD, Vice-Président

En séance des 26 novembre 2019, point n°6 et 15 janvier 2020, points n°29 et 30, notre assemblée communautaire a respectivement acté :

- Le transfert des compétences visées en objet au profit de la CASAS ;
- La création d'une Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique dénommée 'SYNERGIS', pour l'exercice de ces compétences ;
- Le transfert du personnel eau et assainissement.

Le Conseil Communautaire a parallèlement autorisé le transfert qui émane des différentes compétences, soit :

- Service public d'eau potable pour les communes de Diesen, Porcelette et Saint-Avold ;
- Service public de l'assainissement pour les communes de Carling (collecte) et L'Hôpital (collecte), la Ville de Saint-Avold, le Syndicat d'Assainissement des Trois Vallées avec siège à Lachambre qui comprend les communes de Altviller, Folschviller, Lachambre, Macheren, Valmont et le Syndicat d'assainissement du LAUTERBACH avec les communes de Carling et L'Hôpital ;
- Le transfert du personnel affecté à la gestion des compétences concernées, à savoir : eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines.

En exécution de ce qui précède, le Conseil Communautaire est sollicité à compléter les délibérations déjà prises par les services de la Trésorerie en invitant les Conseils Municipaux des communes concernées par ce transfert, à délibérer comme suit :

1/ le compte de résultat (excédent ou déficitaire) de ce transfert sera conservé par la Commune ayant transféré ces compétences avec les restes financiers à recouvrer ;

2/ le personnel transféré à la Régie SYNERGIS sera effectué de la manière suivante :

- a. L'agent titulaire de la Fonction Publique sera mis à disposition de la Régie Communautaire dénommée SYNERGIS ;
- b. L'agent contractuel sera recruté par ladite Régie Communautaire SYNERGIS relevant du statut de droit privé du Service Public Industriel et Commercial ;
- c. La Régie Communautaire SYNERGIS procèdera au remboursement à la CASAS des frais de gestion du personnel mis à sa disposition par la CASAS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ceci pour la durée de l'existence de la Régie SYNERGIS.

3/ M. le Président de la CASAS ou son représentant est habilité à procéder à l'exécution de la présente délibération.

### **Décision du Conseil Communautaire :**

Après précisions apportées à M. René STEINER, Maire de la Ville de Saint-Avold et Conseiller Communautaire concernant l'actif et le passif du transfert des compétences eau, assainissement et eaux pluviales urbaines par Mme Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus** : 79 ..... • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 55

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
MM. BREM, NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant** : 3

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 20

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
M. Yves GRESSET, Conseiller (L'Hôpital) à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à partir du point n°18 ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcelette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absents excusés** : 2

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) à partir du point n°21

• **Absents non excusés** : 2

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

---

#### Point n° 21

**OBJET** : Dissolution de la Régie Communautaire Eau-Assainissement personnalisée eau potable, assainissement, eaux pluviales urbaines sur le territoire communautaire de la CASAS, dénommée SYNERGIS.

**Rapporteur** : M. Philippe RENARD, Vice-Président

Par délibération du 26 novembre 2019, point n° 6, notre assemblée communautaire a homologué la création d'une Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique dénommée 'SYNERGIS', en vue de pouvoir exercer au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales sur le territoire de la CASAS.

A la suite du renouvellement des élections communautaires qui se sont tenues en mars et juin 2020, le Bureau du Conseil Communautaire a pris acte de l'exploitation restreinte de cette Régie, dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique. En effet, des conventions de délégation de compétence ont été sollicitées respectivement par :

- Le Syndicat d'Assainissement des Trois Vallées à Lachambre, qui comprend 5 communes (Altviller, Folschviller, Lachambre, Macheren et Valmont) pour les compétences de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines ;
- Et la Ville de Saint-Avold pour les compétences de l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales urbaines.

A ce jour, le fonctionnement de ladite Régie possède une capacité d'envergure restreinte qui se limite à entrevoir la facturation propre sur la commune de Diesen, puis celle de la Commune de Porcellette.

Aussi le Bureau de la CASAS invite l'assemblée communautaire à reprendre les destinées des compétences susvisées par la création d'une Régie dotée de la seule autonomie financière et de prononcer la dissolution de la Régie 'SYNERGIS', à la date du 31 octobre 2020.

En vertu de ce qui précède et en exécution de l'article R.2221-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« la délibération du Conseil Communautaire décidant de renoncer à l'exploitation de la Régie détermine la date à laquelle prennent fin les opérations de celle-ci.

Les comptes sont arrêtés à cette date.

L'actif et le passif de la Régie sont repris dans les comptes de l'EPCI.

Le Président est chargé de procéder à la liquidation de la Régie. Il peut désigner par arrêté un liquidateur dont il détermine les pouvoirs. Le liquidateur a la qualité d'ordonnateur accrédité auprès du comptable. Il prépare le compte administratif de l'exercice qu'il adresse au préfet du département, siège de la Régie, qui arrête les comptes.

Les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par le comptable. Cette comptabilité est annexée à celle de l'EPCI. Au terme des opérations de liquidation, l'EPCI corrige ses résultats de la reprise des résultats de la Régie, par délibération budgétaire ».

Sur proposition et vérification auprès de la Direction Générale des Finances Publiques par Mme la Trésorière Principale de la CASAS, concernant notamment les dispositions budgétaires en la matière, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Mettre fin à la Régie Communautaire 'SYNERGIS' exerçant les compétences de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines, à la date du 31 octobre 2020 ;
2. Arrêter les comptes à cette date ;
3. Habilitier Monsieur le Président de la CASAS ou son représentant à procéder aux opérations de liquidation de la Régie en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

#### **Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 55**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
MM. BREM, NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 20**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
M. Yves GRESSET, Conseiller (L'Hôpital) à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à partir du point n°18 ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absents excusés : 2**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) à partir du point n°21 ;
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
- **Sortie en cours de séance : 1**  
Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold)

#### Point n° 22

**OBJET :** Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie aux syndicats compétents en matière d'eau potable et d'assainissement.

**Rapporteur :** M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Considérant que la mise en œuvre de la compétence Eau Potable et Assainissement, prévue par la loi NOTRE du 07 août 2015 et la loi Ferrand-Fresneau du 03 août 2018, sera exercée de plein droit par la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, en lieu et place de leurs communes membres à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant les dispositions de l'article 5216-7 sur Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les délégués communaux sont reconduits dans les prochaines élections,

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal des Eaux de Rodalbe et Environs (SIERE)* :

- En qualité de représentants titulaires :
  - \* Monsieur Bernard JACQUOT (Baronville)
  - \* Monsieur Simon SARVER (Baronville)
  - \* Monsieur Guy BORN (Berig-Vintrange)
  - \* Monsieur Jacques LAUDWEIN (Berig-Vintrange)
  - \* Monsieur Jean DELLES (Bistroff)
  - \* Monsieur Jean-Marie HEMMER (Bistroff)
  - \* Monsieur Gérard BERNARD (Destry)
  - \* Madame Françoise CANTENEUR (Destry)
  - \* Monsieur Julien CLAISER (Eincheville)
  - \* Monsieur Albert CANNIZZARO (Eincheville)
  - \* Monsieur Dominique RISSE (Grostenquin)
  - \* Monsieur Armand CHARPENTIER (Grostenquin)
  - \* Monsieur Patrick PERNET (Landroff)
  - \* Monsieur Gérard SCHMIT (Landroff)
  - \* Monsieur Jean-Paul MULLER (Morhange)
  - \* Monsieur Jean CORDIER (Morhange)
  - \* Monsieur Pascal DREYER (Racrange)
  - \* Monsieur Laurent AUSESKY (Racrange)
  - \* Monsieur Cyrille NOTIN (Suisse)
  - \* Monsieur Jean-Luc KLEIN (Suisse)
  - \* Madame Lysa BRETSCHNER (Vallerange)
  - \* Madame Valérie FODCZUK (Vallerange)
- En qualité de représentants suppléants :
  - \* Monsieur Franck FIORASO (Baronville)
  - \* Monsieur Stéphane NIEL (Berig-Vintrange)
  - \* Monsieur Jean-Luc BRAGARD (Bistroff)
  - \* Monsieur Philippe RENARD (Destry)
  - \* Monsieur Quentin CORDONNIER (Eincheville)
  - \* Monsieur Bertrand BADO (Grostenquin)
  - \* Monsieur Romain VOIGT (Landroff)
  - \* Madame Maryline MOSA (Morhange)
  - \* Monsieur Eric CUNY (Racrange)
  - \* Monsieur Patrick PICHON (Suisse)
  - \* Monsieur Charlie MIELLE (Vallerange)

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal des Eaux d'Hellimer Fremestroff (SIEHF)* :

- En qualité de représentants titulaires :
  - \* Monsieur Alain KONIECZNY (Altrippe)
  - \* Monsieur Laurent SCHMITT (Altrippe)
  - \* Monsieur Christophe BADO (Biding)
  - \* Monsieur Gilles ESTREICH (Biding)
  - \* Monsieur Jean-Michel BURGUN (Diffembach-Les-Hellimer)
  - \* Monsieur Jean-Jacques LERAT (Diffembach-Les-Hellimer)
  - \* Monsieur Jean-Claude BOHN (Erstroff)
  - \* Monsieur Jean-Paul WEBER (Erstroff)
  - \* Monsieur Laurent FILLIUNG (Fremestroff)

- \* Monsieur Guillaume FORET (Fremestroff)
- \* Monsieur Sébastien THISSE (Freybouse)
- \* Monsieur Patrice BISCHOFF (Freybouse)
- \* Monsieur Ernest IFFLY (Gréning)
- \* Madame Irène LUDWIG (Gréning)
- \* Monsieur Romuald YAHIAOUI (Hellimer)
- \* Madame Martine BECKER (Hellimer)
- \* Monsieur Rémi ROBIN (Laning)
- \* Madame Patricia ERNY (Laning)
- \* Monsieur Daniel BALLIÉ (Leyviller)
- \* Madame Anne-Marie NICOLAY (Leyviller)
- \* Monsieur Robert BINTZ (Lixing-Les-Saint-Avoid)
- \* Monsieur Patrick DECKER (Lixing-Les-Saint-Avoid)
- \* Monsieur Laurent BRAYER (Maxstadt)
- \* Monsieur Bernard NOEL (Maxstadt)
- \* Monsieur Vincent –Alphonse MULLER (Petit-Tenquin)
- \* Monsieur Vincent –Etienne MULLER (Petit-Tenquin)
- \* Monsieur Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing)
- \* Monsieur Frédéric MARTINELLE (Vahl-Ebersing)

- En qualité de représentants suppléants :

Néant

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie au *Syndicat Mixte des Eaux du Winborn (SMEW)* :

- En qualité de représentants titulaires :
  - \* Monsieur Gaston ADIER (Carling)
  - \* Monsieur Kurt SCHIRLE (Carling)
  - \* Monsieur Philippe VENG (L'Hôpital)
  - \* Monsieur Moustapha ZOR (L'Hôpital)

- En qualité de représentants suppléants :

Néant

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie au *Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller (SIEF)* :

- En qualité de représentants titulaires :
  - \* Monsieur Marc GULDNER (Folschviller)
  - \* Monsieur Daniel BESCH (Folschviller)
  - \* Monsieur Dominique COLANTONIO (Folschviller)
  - \* Monsieur Giovanni DALIA (Folschviller)
  - \* Monsieur Salvatore COSCARELLA (Valmont)
  - \* Monsieur Walter CAVALIERE (Valmont)
  - \* Monsieur Jean TOUSCHER (Valmont)
  - \* Madame Patricia WINTER (Valmont)
- En qualité de représentants suppléants :
  - \* Monsieur Claude GAUDEL (Folschviller)
  - \* Madame Stéphanie LATTA (Folschviller)

- \* Madame Mounia KEHILI (Folschviller)
- \* Monsieur Yannick SCHNEIDER (Folschviller)
- \* Madame Béatrice BURTART (Valmont)
- \* Monsieur Daniel BADER (Valmont)
- \* Madame Laurence PINCEMAILLE (Valmont)
- \* Madame Olga KLUCZYK (Valmont)

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst (SIEB)* :

- En qualité de représentants titulaires :
  - \* Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller)
  - \* Monsieur André CLAMME (Altviller)
  - \* Madame Béatrice COMINU (Lachambre)
  - \* Madame Françoise LEBAILLY (Lachambre)
  - \* Monsieur Jean MEKETYN (Macheren)
  - \* Monsieur Ludovic ANDOLFO (Macheren)

- En qualité de représentants suppléants :

Néant

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse Vigneulles et Faulquemont (SEBVF)* :

- En qualité de représentants titulaires :
  - \* Monsieur Rémy THIS (Boustroff)
  - \* Monsieur Richard GAMBALONGA (Boustroff)
  - \* Monsieur Jonathan APPEL (Guessling-Hemering)
  - \* Monsieur Daniel JOUANOTTE (Guessling-Hemering)
  - \* Monsieur Laurent BARTHELEMY (Harprich)
  - \* Monsieur Gilbert HILLEN (Harprich)
  - \* Monsieur Pascal NOEL (Brulange)
  - \* Madame Marie-Laurence CORNET (Brulange)
  - \* Monsieur Michel HENRI (Lelling)
  - \* Monsieur Lionel JOST (Lelling)
  - \* Monsieur Hervé MULLER (Viller)
  - \* Monsieur Sébastien ROSSI (Viller)
- En qualité de représentants suppléants :
  - \* Monsieur Sébastien GUILLAN (Guessling-Hemering)
  - \* Monsieur René KAPFER (Lelling)
  - \* Monsieur Jean-Luc SCHMITT (Viller)

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied (SEV3Nied)*

- En qualité de représentants titulaires :
  - \* Monsieur Bernard JACQUOT (Baronville)
  - \* Monsieur Jean TOURSCHER (Valmont)
  - \* Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller)



- En qualité de représentants suppléants :
  - \* Monsieur Sébastien MARET (Landroff)
  - \* Monsieur Christophe BADO (Biding)
  - \* Monsieur Julien CLAISER (Eincheville)

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents (SLAGBA)*

- En qualité de représentants titulaires :
  - \* Monsieur Gabriel WALKOWIAK (Diesen)
  - \* Monsieur René VINGTANS (Diesen)
  - \* Monsieur Alain RISCH (Porcelette)

- En qualité de représentants suppléants :
  - \* Monsieur Pierre RESLINGER (Diesen)
  - \* Monsieur Clément STREIFF (Porcelette)

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille (SIBVAS)*

- En qualité de représentants titulaires :
  - \* Monsieur Bernard JACQUOT (Baronville)
  - \* Monsieur Jean-Paul MULLER (Morhange)
  - \* Monsieur Laurent MENIERE (Racrange)

- En qualité de représentants suppléants :
  - \* Monsieur Simon SARVER (Baronville)
  - \* Madame Malika ATTOU (Morhange)
  - \* Monsieur Eric CUNY (Racrange)

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle (SIEAR)*

- Représentants la commune de Saint-Avold :
  - \* Monsieur Pascal HELFENSTEIN
  - \* Monsieur Lothaire GAUDIG

- Représentants la commune de Macheren :
  - \* Monsieur Lionel DRUT
  - \* Madame Vanessa MARTINEZ

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SEAAM)* et notamment pour l'item 12 de la GEMAPI :

- En qualité de représentant titulaire :
  - ✗ M Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller)
  
- En qualité de représentant suppléant :  
Néant

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten (SMIASB)*

- En qualité de représentants titulaires :
  - ✗ Monsieur Alain RISCH (Porcelette)
  - ✗ Monsieur Gabriel WALKOWIAK (Diesen)
  
- En qualité de représentants suppléants :
  - ✗ Monsieur Clément STREIFF (Porcelette)
  - ✗ Monsieur René VINGTANS (Diesen)

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal d'Assainissement des 3 Vallées (SIA3V)* :

- En qualité de représentants titulaires :
  - ✗ Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller)
  - ✗ Monsieur André CLAMME (Altviller)
  - ✗ Monsieur Jean MEKETYN (Macheren)
  - ✗ Monsieur Lionel DRUT (Macheren)
  - ✗ Monsieur Salvatore COSCARELLA (Valmont)
  - ✗ Monsieur Jean TOURSCHER (Valmont)
  - ✗ Monsieur Didier ZIMNY (Folschviller)
  - ✗ Monsieur Claude STAUB (Folschviller)
  - ✗ Madame Béatrice COMINU (Lachambre)
  - ✗ Madame Françoise LEBAILLY (Lachambre)
  
- En qualité de représentants suppléants :
  - ✗ Monsieur Claude DERU (Altviller)
  - ✗ Monsieur Jean-Claude KESSLER (Macheren)
  - ✗ Madame Olga KLUCZYK (Valmont)
  - ✗ Monsieur Dominique COLANTONIO (Folschviller)
  - ✗ Madame Valérie KOKOSCHINEG (Lachambre)

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat des Eaux Usées de la Vallée du Lauterbach* :

- En qualité de représentants titulaires :
  - \* Monsieur Gaston ADIER (Carling)
  - \* Madame Gabrielle PILARD (Carling)
  - \* Monsieur Moustapha ZOR (L'Hôpital)
  - \* Monsieur Philippe WENG (L'Hôpital)
  
- En qualité de représentants suppléants :  
Néant

En vertu de ce qui précède, le Bureau invite le Conseil Communautaire à habiliter Monsieur le Président de la CASAS ou son représentant à l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 54**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
MM. BREM, NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 20**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
M. Yves GRESSET, Conseiller (L'Hôpital) à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à partir du point n°18 ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcelette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILL, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absents excusés : 2**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) à partir du point n°21
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
- **Sortie en cours de séance : 1**  
Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold)

#### Point n° 23

**OBJET** : Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires délégués.

**Rapporteur** : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les articles L.2123-20, L.2123-24, L.2123-24-1 et suivants, du CGCT fixant les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux.

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 constatant l'élection du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires délégués, points n°2, 3, 4 et 5.

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer dans la limite du crédit de l'Enveloppe Indemnitaire Globale « EIG » (Président et des Vice-présidents), les taux des indemnités de fonction du Président, des 13 Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires délégués auxquels le Président de l'EPCI donnera une délégation de fonction.

En ce qui concerne l'ensemble des Conseillers Communautaires qui n'occupe pas la fonction de Vice-Présidents ou de Conseillers Communautaires délégués, ceux-ci auront par le Président de la CASAS une délégation de fonction qui entrera en vigueur à compter de l'instauration des commissions communautaires, lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire. Cette indemnité sera subordonnée à leur participation aux séances et commissions communautaires et cela dans la limite du crédit de l'Enveloppe Indemnitaire Globale « EIG » (Président et des Vice-présidents).

Le Conseil Communautaire est appelé à voter les indemnités de fonction correspondantes définies dans le tableau ci-après en vertu des délégations qui seront conférées par M. le Président de la CASAS.

#### **Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing)

Pour extrait conforme  
Saint-Avoid, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 54**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
MM. BREM, NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 20**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
M. Yves GRESSET, Conseiller (L'Hôpital) à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à partir du point n°18 ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcelette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absents excusés : 2**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) à partir du point n°21

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

• **Sortie en cours de séance : 1**

M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich)

#### Point n° 24

**OBJET** : Installation des Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

**Rapporteur** : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 32 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est en instance ;

Considérant que l'effectif de l'ensemble du Personnel de la CASAS, agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés, en date de ce jour est de 134 ;

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1/ Créer un Comité Technique et un Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail ;

2/ Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et le nombre de représentants suppléants du personnel également à 3 ;

3/ Décider du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et du recueil, par les C.T. et C.H.S.C.T., de l'avis des représentants de la Collectivité ;

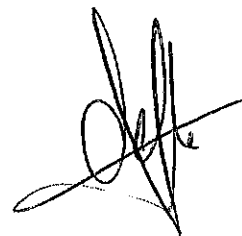
4/ Donner à M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou à son représentant tous les pouvoirs pour la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 54**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
MM. BREM, NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 20**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
M. Yves GRESSET, Conseiller (L'Hôpital) à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à partir du point n°18 ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcelette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absents excusés : 2**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) à partir du point n°21
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
- **Sortie en cours de séance : 1**  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich)

#### Point n° 25

**OBJET** : Création d'un emploi de collaborateur de cabinet.

**Rapporteur** : M. Philippe RENARD, Vice-Président

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de cabinet des Autorités Territoriales ;

Vu le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold SYNERGIE et considérant le nombre d'agents communautaires en date de ce jour est inférieur à 200 agents ;



Considérant qu'au regard du nombre d'agents que la CASAS em composé d'un collaborateur. Dans ce cadre, et conformément à l'article 110 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Communautaire se doit d'inscrire au budget des crédits nécessaires pour permettre l'engagement d'un collaborateur de cabinet de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire du collaborateur de cabinet ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité à la date de la présente délibération ,
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité, servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif) de référence mentionné ci-dessus.

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel (ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité), le collaborateur de cabinet conserva à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Dans le respect du cadre ci-dessus rappelé, le Conseil est invité à :

- Autoriser la création d'un emploi de collaborateur de cabinet à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, sous une forme contractuelle restant à définir entre les parties respectives ;
- fixer comme emploi de référence, l'emploi fonctionnel du Directeur Général des Services de la CASAS, afin de fixer la rémunération plafond du collaborateur de cabinet ;
- Inscrire un crédit annuel global de 25 000 euros au titre de la rémunération d'un agent (avec charges patronales) au budget principal, fonction 020 administration générale, chapitre 012.

#### **Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 55**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
MM. BREM, NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 3**  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 20**  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
M. Yves GRESSET, Conseiller (L'Hôpital) à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à partir du point n°18 ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absents excusés : 2**  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) à partir du point n°21
- **Absents non excusés : 2**  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 26

**OBJET : Création d'une activité accessoire.**

**Rapporteur : M. Philippe RENARD, Vice-Président**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique ;

Considérant la nécessité de recruter un conseiller auprès du Président qui se verra confier des missions d'accompagnement et d'expertise ;

Considérant que les fonctions exercées ne suffisent pas à elles seules en temps plein de façon permanente, et satisfont aux conditions fixées par la législation susvisée ;

Le Conseil Communautaire est invité à :

- Autoriser la création d'une activité accessoire de conseiller auprès du Président, à compter du 01 août 2020, afin d'assurer des missions d'accompagnement et d'expertise sur
  - Le contrôle de gestion et la prospective budgétaire de la communauté d'agglomération,
  - Tout sujet ou dossier particulier confié par le Président.
  
- Fixer la durée l'activité accessoire à trois ans reconductible sur décision de l'autorité territoriale, l'activité accessoire étant exercée en dehors des heures de service de l'agent, étant précisé la durée totale de travail ne peut excéder de plus de 15% de celle qui correspond à un emploi à temps complet.
  
- Fixer la rémunération brute à hauteur de 30% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.
  
- Autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Décision du Conseil Communautaire :**

Après précisions apportées à MM. ATMANIA et BREM concernant les identités des personnes recrutées qui restent pour l'heure à la discrétion du Président, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 54**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
MM. BREM, NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 20**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
M. Yves GRESSET, Conseiller (L'Hôpital) à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à partir du point n°18 ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absents excusés : 2**

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) à partir du point n°21

• **Absents non excusés : 2**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

• **Sortie en cours de séance : 1**

M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling)

---

#### Point n° 27

**OBJET** : Implantation du parc photovoltaïque sur le site de la plateforme de Diesen / Porcellette scindé en deux tranches T1 et T2.

**Rapporteur** : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

Dans le cadre de l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de la plateforme de Diesen / Porcellette, le Conseil Communautaire a autorisé, par délibération du 21 novembre 2016, point n° 21, la signature d'une convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique à la Société « Parc Solaire Terril Wendel » (la société PSTW).

La convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique du 21 décembre 2016 avec la société PSTW.

Le projet de parc photovoltaïque Diesen ayant été scindé en deux tranches, tranche 1 (Diesen-Porcelette T1) et tranche 2 (Porcelette T2), le Conseil Communautaire a autorisé la signature d'un bail emphytéotique avec la société PSTW, par délibération du 15 janvier 2020, point n° 23, pour la réalisation du projet Diesen-Porcelette T1 sur une partie du périmètre de la convention de mise à disposition du 21 décembre 2016 (c'est-à-dire des parcelles d'une contenance de 20,0621 ha).

Afin de pouvoir signer le bail emphytéotique pour cette première tranche et réaliser par la suite le projet Porcelette T2 ayant vocation à être développé par la société LUXEL, représentée par M. Julien GARCON, ou l'une de ses filiales, sur la seconde partie du périmètre de la convention de mise à disposition du 21 décembre 2016 (c'est-à-dire des parcelles d'une contenance de 12,0399 ha), M. le Président de la CASAS invite le Conseil Communautaire à :

- consentir au transfert partiel de la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique du 21 décembre 2016 au bénéfice de la société LUXEL, ou l'une de ses filiales, pour la réalisation du projet Porcelette T2 ;

Compte tenu de l'urgence de ce projet à caractère économique et de son aspect écologique pour le Territoire, le Conseil Communautaire est invité à :

1) autoriser le transfert partiel de la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique du 21 décembre 2016 au bénéfice de la société LUXEL, représentée par Julien GARCON, ou l'une de ses filiales ;

2) habiliter M. le Président de la CASAS, ou son représentant, à comparaître à la signature de l'avenant portant transfert partiel de la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique du 21 décembre 2016 au bénéfice de la société LUXEL, représentée par Julien GARCON, ou l'une de ses filiales, pour la réalisation du projet Porcelette T2, en lui donnant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

*PJ : liste des parcelles du projet Diesen 2*

### **Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

• **Conseillers élus** : 79 ..... • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 55

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BORN, BADO, THIS, MAYOT, SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. BISCHOFF, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME  
MM. GROSS, KAPPER, BALLIE, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO,  
Mmes LUDMANN, ATTOU, MM. RISCH, MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN,  
MM. BREM, NOTIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant** : 3

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) représenté par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller (Suisse) représenté par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 20

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) à M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
M. Yves GRESSET, Conseiller (L'Hôpital) à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à partir du point n°18 ;  
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) à M. Alain RISCH, Conseiller (Porcellette) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à partir du point n°9 ;  
Mme Monique BETTINGER, Conseillère (St Avold) à Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°6 ;  
Mme Sarah BACH, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) à partir du point n°7b ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absents excusés** : 2

M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt)  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) à partir du point n°21

• **Absents non excusés** : 2

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)

#### Point n° 28

**OBJET** : Questions écrites.

**Rapporteur** : M. le Président

#### Question 1 posée par M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de ST AVOLD

Des conducteurs de notre réseau de transports intercommunal, ont pris sur eux, pour assurer la continuité des transports publics dans notre Agglomération pendant le confinement, et ce, malgré l'angoisse de contracter le Covid19 de poursuivre leur travail.

A l'instar de nos soignants et de nombre de salariés du secteur public plus fort de la pandémie, il serait normal de penser également aux présents, pendant cette période difficile pour assurer, souvent, un moyen de transport efficace et sanitaire sûr, à nos concitoyens les plus fragiles.

En conséquence, Monsieur le Président, je vous demande d'intervenir auprès de notre délégataire de service public et à défaut d'action de sa part, que l'agglomération intervienne directement pour témoigner au travers d'une prime à destination de ces agents.

Par ailleurs, au vu des dernières actualités faisant état de stock de masques et de gel hydroalcoolique, je vous demande également d'organiser en coordination avec notre délégataire de service public, une opération de distribution de masques à destination des clients de notre réseaux de transport public et de systématiser les campagnes de désinfection, car encore une fois, il s'agit souvent de public fragile pour lesquels l'achat de masques représentent un poids non négligeable dans les dépenses du quotidien.

### **Réponse apportée par M. le Président de la CASAS :**

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a consenti une délégation de service public à bus Est et qu'à travers cette délégation, la CASAS n'intervient pas dans la Gestion des Ressources Humaines entre l'employeur et ses salariés et en l'occurrence l'attribution de primes.

En ce qui concerne la distribution des masques aux clients du Réseau de Transport Public et la systématisation des campagnes de désinfection, outre le Gouvernement qui impose l'obligation de porter des masques dans les Transports Publics, je charge M. BINTZ, Vice-Président en charge des Transports urbains, de se rapprocher de la Société TRANSDEV pour convenir des modalités de distribution de masques et de gel hydroalcoolique, concomitamment aux campagnes de désinfection.

### **Question 2 posée par M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de ST AVOLD**

Pour relancer l'industrie et renforcer l'attractivité des territoires, le gouvernement a annoncé le 20 juillet vouloir faciliter les démarches d'installation sur 66 nouveaux sites industriels en France, cette annonce intervient 2 jours après l'adoption par le Sénat d'une enveloppe de 490 millions d'euros pour relancer l'industrie au cœur des territoires.

Aucune des zones économiques de l'Agglomération n'est incluse dans cette nouvelle mesure. C'est le signe d'un manque de visibilité et d'un désintérêt vis à vis de notre Agglomération non-seulement de la part de l'état mais aussi des décideurs économiques.

Alors que nous allons affronter une période économique d'une gravité inédite et que les entreprises de notre territoire vont rencontrer de nombreuses difficultés, comment allez-vous faire cohabiter votre manie subite de la maîtrise de la dépense publique et le nécessaire soutien financier que nous devrions apporter au tissu économique de notre territoire notamment au travers des investissements de la collectivité ?

L'Agglomération et son exécutif doit prendre ses responsabilités dans la réponse locale à apporter cette crise.

Plus clairement, êtes-vous prêt, comme je vous y invite fortement, à initier, en complément du fond résistance, un dispositif de subventionnement en direction de nos entreprises pour maintenir l'emploi sur notre territoire et générer de nouveaux investissements ?

**Réponse apportée par M. le Président de la CASAS :**

Pour répondre à votre question sur la relance de l'industrie et le renforcement de l'attractivité du territoire dont le Gouvernement aurait annoncé le 20 juillet des mesures favorisant l'installation sur 66 nouveaux sites industriels, cette annonce devrait être confirmée dans les faits et à ce jour aucune confirmation écrite ne m'a été adressée en ce sens par les Représentants de l'Etat.

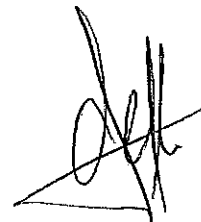
En ce qui concerne l'aide complémentaire que vous entendez allouer aux Entreprises en dehors du fonds Résistance, je me permets de vous rappeler que la CASAS pour le fonds résistance, attribue une somme de 106 402 € avec une contribution équivalente de la Région Grand Est, du Département et de la Banque des Territoires, ceci au vu des dossiers présentés devant un Comité d'engagement et n'oublions pas que le Budget de la CASAS de cette année, pour sa partie investissement, s'élève à 10 millions d'euros dont 5 millions seront alloués aux Entreprises innovantes suivantes : METEX, AFYREN et QARON, destinées à favoriser l'essor de la Chimie Verte sur la plate-forme de Saint-Avold/Carling, ce qui est loin d'être une somme non négligeable pour des sociétés porteuses d'emplois.

Enfin, je me permets de vous rappeler que notre Budget 2020, qui vient d'être adopté, est dépendant d'une gestion antérieure dont je n'assurais pas la présidence, mais je continuerai en ma qualité de nouveau Président de la CASAS, à favoriser le maintien et la création d'emplois nouveaux sur notre Territoire à travers le Développement Economique, la Recherche et l'Enseignement Supérieur.

M. le Président de la CASAS interroge M. ATMANIA si les réponses apportées lui donnent satisfaction, ce dernier lui répond par l'affirmative.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 10 août 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





---

**PRET A USAGE**

---

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- (1) **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE**, représentée par Monsieur COSCARELLA Salvatore, demeurant 10-12 Rue du Général de Gaulle, 57500 Saint-Avold

Ci-après dénommée le "Prêteur"

**D'UNE PART,**

**ET :**

- (2) **KERNAMAN**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 23 rue du Roule, 75001 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 880 005 756 RCS Paris, représentée par EP France, Président personne morale elle-même représentée par [●],

Ci-après dénommée l'"Emprunteur",

**D'AUTRE PART.**

Le Prêteur et l'Emprunteur sont ci-après collectivement désignés les "Parties" et individuellement une "Partie".

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

- (A) Le Prêteur est propriétaire d'un terrain nul, cadastré comme « Commune de Saint Avold, section 47, parcelle 1586 » (le "Terrain") utilisé depuis plusieurs années par l'Emprunteur pour l'accès au site adjacent dont il est propriétaire. Le Terrain relève du domaine privé du Prêteur.
- (B) Cet usage n'ayant fait l'objet d'aucune convention écrite, les Parties sont convenues de conclure le présent prêt à usage afin de le documenter.
- (C) Dans ces conditions, les Parties se sont rapprochées à l'effet de conclure le présent prêt à usage (le "Prêt à Usage"), dont le présent préambule fait partie intégrante.

**EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

**1. PRET A USAGE**

Le Prêteur donne à prêt à usage à l'Emprunteur, qui accepte, le Terrain, l'Emprunteur déclarant connaître parfaitement les Terrain pour les occuper depuis plusieurs années et les prendre dans l'état dans lequel ils se trouvent à ce jour.

Le Prêt à Usage, qui ne relève que des dispositions du Code civil et notamment des articles 1875 à 1891 sur le prêt à usage, est consenti et accepté aux charges, clauses et conditions suivantes, que le Prêteur et l'Emprunteur s'obligent à exécuter et accomplir.

**2. DUREE**

L'Emprunteur aura la jouissance du Terrain à compter de ce jour pour une durée de 1 an. Il se prolongera ensuite par tacitement par périodes d'un an, sauf résiliation de l'une ou l'autre des Parties avec un préavis de 6 mois.

**3. CONDITIONS D'OCCUPATION**

L'Emprunteur prendra possession du Terrain dans l'état où il se trouve, sans exception ni réserve, sans recours à l'encontre du Prêteur.

En conséquence, l'Emprunteur ne pourra exiger du Prêteur ni travaux de réfection, remise en état, adjonction d'équipement supplémentaire, ni d'autres travaux, et ce, pendant toute la durée du Prêt à Usage.

Le Prêteur prendra à ses frais toutes les assurances liées Terrain.

**4. GRATUITE**

Le Prêt à Usage est consenti gratuitement, l'Emprunteur n'étant tenu que (i) des seules charges, impôts et autres taxes, présents ou futurs, liés à son activité et (ii) des assurances du Terrain.

## 5. CESSION

Les Parties conviennent que le Prêt à Usage n'est pas conclu en considération de la personnalité de l'Emprunteur et ne saurait donc être qualifié de contrat *intuitu personae*.

Le Prêteur consent par avance à toute cession du prêt à usage par l'Emprunteur et accepte par avance de décharger l'Emprunteur de toute responsabilité pour l'avenir sans solidarité de la part de l'Emprunteur, conformément aux termes de l'article 1216-1 du Code Civil.

## 6. AUTRES

Les Parties conviennent qu'elles négocieront de bonne foi, et dans les meilleurs délais à compter de la date des présentes, les conditions dans lesquelles l'Emprunteur (ou tout successeur de l'Emprunteur ou cessionnaire du Prêt à Usage) pourra acquérir la propriété du Terrain auprès du Prêteur.

## 7. DROIT APPLICABLE - JURIDICTION

Le Prêt à Usage est soumis au droit français.

Pour tous litiges relatifs à la validité, l'exécution ou à l'interprétation du Prêt à Usage, les Parties attribuent compétence au Tribunal Judiciaire du lieu de situation du Terrain.

Fait à Saint-Avoid,  
Le 20/07/2020,  
En deux (2) exemplaires originaux

Le Président de la CASAS

S. COSCARELLA

LE PRÊTEUR

L'EMPRUNTEUR

Envoyé en préfecture le 13/08/2020

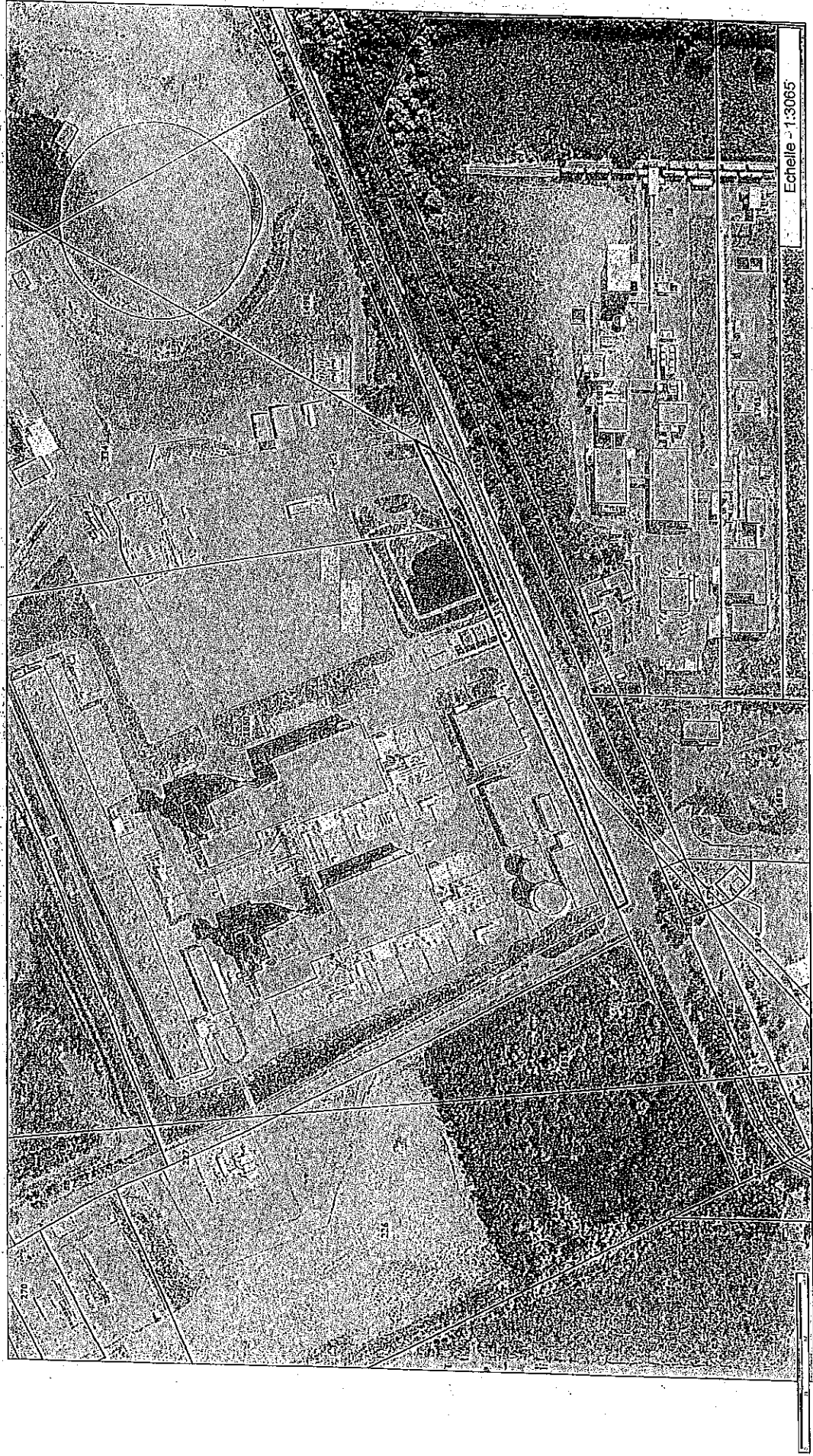
Reçu en préfecture le 13/08/2020

Affiché le 13/08/2020

**SLOW**

ID : 057-200067502-20200731-CC\_20200731\_15-DE

Plan de situation



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



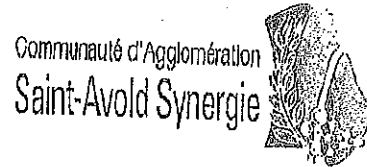
Envoyé en préfecture le 13/08/2020

Reçu en préfecture le 13/08/2020

Affiché le 13/08/2020



ID : 057-200067502-20200731-CC\_20200731\_15-DE



Saint-Avold, le 8 avril 2020

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération Saint-Avold Synergie  
Maire de la Ville de Saint-Avold  
Conseiller Départemental de Moselle  
à  
Monsieur Jean ROTTNER  
Président du Conseil Régional  
du GRAND EST  
1 Place Adrien Zeller  
67 000 STRASBOURG

DG.HB/EFB  
Hugues BONNEFOIS  
[h.bonnefois@agglo-saint-avold.fr](mailto:h.bonnefois@agglo-saint-avold.fr)

**Objet : Fonds Résistance – Votre courriel du 27 mars 2020 et courriel du 1<sup>er</sup> avril 2020.**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, face à cette grave crise sanitaire inédite et sans précédent qui touche notre Nation, dont l'impact économique est encore difficilement à estimer mais qui sera plus que significatif, j'entends en premier lieu, vous féliciter et remercier la Région du Grand Est en collaboration avec les services de l'Etat et de la Banque des Territoires, d'avoir su instaurer, un dispositif ambitieux et efficace pour soutenir nos entreprises et associations, en situation financière périlleuse, via le nouveau Fonds RESISTANCE.

Ce fonds, d'ores et déjà doté de 22M avec un objectif partagé de 45M est effectivement l'illustration d'une action commune et solidaire entre les différentes collectivités Région, Département et EPCI.

En second lieu, j'ai l'honneur de vous confirmer mon accord de principe à la contribution financière de mon territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, à hauteur de 2 €/habitant, à l'instar de chaque collectivité participante (Région, Département ou EPCI).

Ce mécanisme offre ainsi au travers de cet effort collectif, un effet de levier de x4, soit là où le partenaire met 2 €, ce sont en fait 8 € qui seront injectés en faveur des acteurs de notre territoire.

En raison des mesures sanitaires et des prescriptions relatives à respecter, à l'égard du Virus COVID-19 qui touche notre Nation, je ne manquerai pas de faire parvenir en temps utile la convention de Participation au Fonds de Résistance du GRAND EST, de notre Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, qui sera rapportée aux membres de mon assemblée communautaire, cela conformément aux dispositions prises par l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Fait à Strasbourg,  
En 2 exemplaires,  
Le .....

Pour la Collectivité contributrice  
Le Président

Pour la Région



Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie



En vous réitérant mes remerciements pour la mise en place de ce dispositif économique en faveur des entreprises et associations de notre territoire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI

Copies :

- M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle ;
- MM. Les Vice-Présidents de la CASAS (courrier + convention de participation financière) ;
- Mme Marie-Pierre AUGUSTIN, Conseil Régional ;
- Mme Joëlle DESANTIS, Trésorière ;
- MM. Michel GHIBAUDDO et Bernard MULLER, Chargés de Mission ;
- DG/Chrono

Envoyé en préfecture le 13/08/2020

Reçu en préfecture le 13/08/2020

Affiché le 13/08/2020

**SLOW**

ID : 057-200067502-20200731-CC\_20200731\_18-DE



## ANNEXE 7 - CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS DE RESISTANCE GRAND EST

Entre les soussignés

**ENTRE les soussignés :**

La Région GRAND EST, 1 Place Adrien Zeller – B.P. 91006 – 67070 Strasbourg CEDEX, représentée par le Président du Conseil régional dûment habilité à l'effet de signer la présente par décision de la Commission permanente du Conseil régional n° 20CP – 1083 du 19 juin 2020, ci-après désignée par le terme : « la Région »,

**D'UNE PART,**

**ET**

<COLLECTIVITE CONTRIBUTRICE>, sise \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, représentée par son Président, <Madame/Monsieur> \_\_\_\_\_, dûment habilité à l'effet de signer les présentes par la délibération du Conseil <Communautaire/Départemental> n° \_\_\_\_\_, en date du \_\_\_\_\_, ci-après désignée par le terme : « la Collectivité contributrice »,

**D'AUTRE PART,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Dispositif d'aide régional Fonds Résistance Grand Est créé à destination des petites entreprises et associations régionales dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID-19 ;
- VU la délibération n°20CP – 635 du 9 avril 2020 du Conseil Régional Grand Est créant le dispositif Fonds Résistance Grand Est ;
- VU la délibération n°20CP – 1083 du 19 juin 2020 du Conseil Régional Grand Est approuvant la présente convention et modifiant le dispositif Fonds Résistance Grand Est ;
- VU la délibération n° \_\_\_\_\_, en date du \_\_\_\_\_ de la Collectivité Contributrice approuvant la présente convention.

**CONSIDERANT** l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Notre territoire, à l'instar de notre Nation, connaît une crise sans précédent, dont l'impact économique est encore difficile à anticiper, mais sera plus que significatif.

Dans ce contexte exceptionnel, les collectivités ont souhaité se mobiliser conjointement pour apporter une réponse responsable, efficace et coordonnée, qui assure une grande équité de traitement sur l'ensemble du territoire. Il s'agit bien entendu de répondre très rapidement aux besoins des entreprises, indépendants et associations qui ne peuvent être satisfaits par les dispositifs en place, en finançant la trésorerie requise pour assurer la continuité de leur activité, tout en permettant la relance pour les plus impactés. L'objectif de cette démarche unique est également d'assurer, sur l'ensemble du territoire du Grand Est, et quel que soit le territoire, un accompagnement équivalent aux entreprises ou associations dans le besoin.

Cet effort s'inscrit par ailleurs dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales, et doit notamment permettre une intervention « de dernier ressort ».

La Région Grand Est, les Conseils Départementaux et EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

La présente convention a pour but de permettre aux collectivités qui le souhaitent, d'apporter leur contribution financière à cette mobilisation sous forme d'aide en faveur des petites entreprises et associations.

Ceci exposé,

### Article 1 : OBJET DU PARTENARIAT

La Région crée un « Fonds Résistance Grand Est », abondé par des participations des Conseils Départementaux et EPCI du Grand Est, ainsi que de la Banque des Territoires.

Le règlement détaillé de ce fonds est approuvé par délibération du Conseil Régional. Ce règlement entrant dans le champ d'application de la présente convention, dont les caractéristiques essentielles sont indiquées ci-dessous, est notifié à la Collectivité contributrice qui déclare l'avoir bien reçu et en avoir pris connaissance. Toutes modifications ultérieures devront être portées à la connaissance des Parties avant application.

Ce fonds s'inscrit par ailleurs dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales, et doit notamment permettre une intervention « de dernier ressort ». Il est donc mobilisé si

- le demandeur n'a pas accès à un prêt bancaire ni aux autres outils d'accompagnement proposés par l'Etat, la Région (prêt rebond) ou les autres collectivités,
- les autres outils d'accompagnement n'ont pas permis de satisfaire aux besoins de trésorerie.

Les principaux éléments de ce règlement sont les suivants :

Le fonds poursuit les objectifs suivants :

- assurer le soutien aux acteurs – entreprises, associations – qui ne parviennent pas à mobiliser un prêt bancaire, et présentent un besoin de trésorerie entre 2 000 € et 30 000 € ;
- stimuler le maintien en activité des secteurs dont l'activité est considérée comme indispensable.

La contribution financière des collectivités partenaires (EPCI, CD) est mobilisée exclusivement pour l'attribution d'aides au bénéfice des acteurs de leur territoire.

Le fonds cible les publics suivants en fonction de critères d'éligibilité notamment liés à la taille de leur effectif :

- les entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises, dont l'effectif est inférieur à 20 salariés, ne pouvant obtenir un prêt bancaire ;
- les associations et les groupements d'employeurs associatifs dont l'effectif est inférieur à 20 salariés, avec moins de 500K€ de réserve associative, et dont l'activité est directement en lien avec les domaines de la culture, du sport, du tourisme, de la jeunesse, de l'éducation, de l'environnement, de la santé, de l'éducation populaire, de l'innovation sociale, de l'insertion et de la formation professionnelle, de l'insertion par l'activité économique, et/ou disposant d'une reconnaissance soit en tant qu'établissement et service d'aide par le travail, soit en tant qu'entreprise adaptée.

Les financements mobilisés dans le cadre de ce fonds le sont sous forme d'avance remboursable, sans intérêts ni garantie, sur la base des seuils suivants :

- un soutien de base, déterminé sur la base de besoin de trésorerie pour assurer les dépenses essentielles pour le maintien et la reprise de l'activité, exclusion faite des dépenses éligibles aux mesures Etat de report / annulation de charges :

- o 2 000 à 20 000 € maximum versés par entreprise en fonction du besoin de trésorerie présenté par cette dernière,
  - o 2 000 € à 30 000 € maximum versés par association en fonction du besoin de trésorerie présenté par cette dernière ;
- une prime à l'activité dans les secteurs indispensables (chaîne agricole et agro-alimentaire, produits de santé / protection, incluant fournisseurs et sous-traitants, transport et logistique) : forfait additionnel de 500 € par salarié maintenu en activité.

Les décisions d'attribution de ces avances aux bénéficiaires sont prises par arrêté du Président de Région, après avis favorable émis par des comités d'engagement auxquels sont associées les collectivités contributrices. Les versements effectués auprès de chaque entreprise ou association bénéficiaires de ce fonds s'effectuent en une seule fois et en totalité. Le remboursement du montant versé est exigible à l'entreprise ou association bénéficiaire. Ce remboursement intervient avec un différé de 24 mois, et s'effectue par échéance semestrielle à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022, et au plus tard au 31 décembre 2024 (en cas de report ou ré échelonnement accordé à certains bénéficiaires).

Au regard du caractère d'urgence de la situation économique, sont effectifs sans attendre la signature de la présente convention :

- la mise en œuvre par la Région du Fonds Résistance,
- les décisions d'attribution prises à ce titre par la Région en faveur des bénéficiaires (quelle que soit la localisation des bénéficiaires),
- les mandatements par la Région au titre des premiers dossiers approuvés (quelle que soit la localisation des bénéficiaires).

Les Etablissements publics de coopération intercommunale signataires de la présente convention, peuvent, en outre, et à leur initiative, compléter le dispositif régional RESISTANCE, par l'octroi d'aides conformes aux dispositions de l'article L.1511-2 du code général des collectivités territoriales et respectant les objectifs généraux et la finalité du dispositif régional RESISTANCE. Ils informent la Région des dispositifs complémentaires qu'ils souhaitent mettre en place, avant leur mise en œuvre, à leur initiative.

## **Article 2 : CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU FONDS RESISTANCE GRAND EST**

En conformité avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII), face à la demande expresse de la Collectivité contributrice, les Parties ont décidé de conclure la présente convention.

La Région Grand Est et la Banque des Territoires contribuent au fonds résistance chacune à hauteur de 11 127 872 €, soit 22 255 744€ de « contribution socle ».

La Collectivité contributrice apporte une contribution complémentaire à hauteur de \_\_\_\_\_ €, sur la base d'un montant de 2 € par habitant.

Cette contribution complémentaire est versée en cinq tranches à hauteur chacune de de 20% du montant indiqué au précédent alinéa, sur le compte suivant :

RIB : 30001 00806 C6740000000 85

IBAN : FR35 3000 1008 06C6 7400 0000 085

BIC : BDFEFRPPCCT

Le versement de la première tranche sera effectué dès signature de la présente convention. Les tranches suivantes seront versées sur appel de fonds de la Région, et sous réserve de la consommation intégrale de la tranche précédente de la contribution de la collectivité contributrice.

La Collectivité contributrice s'engage à signer la présente convention au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

En cas de non versement dans ce délai, la Région émettra un titre de recette à hauteur de 20% du montant visé au troisième alinéa.

Au cours de la phase d'attribution et de versement des avances remboursables aux bénéficiaires du fonds, la mobilisation effective de cette contribution complémentaire de la Collectivité contributrice est exclusivement orientée vers le soutien aux bénéficiaires immatriculés sur son territoire au moment du dépôt de la demande.

Au cours du premier trimestre 2025, la Collectivité contributrice et l'ensemble des partenaires contributeurs seront informés par la Région du montant des créances recouvrées, ainsi que du taux de recouvrement définitif global atteint au 1<sup>er</sup> janvier 2025 au regard de l'ensemble des avances remboursables versées sur le territoire du Grand Est depuis la mise en place effective de ce dispositif. Un état détaillé des entreprises défaillantes sur le territoire de la collectivité contributrice ou de la Région Grand Est pourra être communiqué sur simple demande.

La Région procédera au cours du premier trimestre 2025 au remboursement de la participation au bénéfice de la Collectivité contributrice. Le montant de ce versement est calculé par application du taux de recouvrement à la contribution complémentaire visée au troisième alinéa du présent article. Pour ce faire, la Région établira un mandat du montant de la participation initiale sur la base de la présente convention et un titre de recette correspondant à la part prise en charge, par la collectivité contributrice, des créances non recouvrées. Un état liquidatif sera joint à cet effet.

En cas de sous-réalisation du volume d'avances remboursables attribuées auprès des bénéficiaires issus du territoire de la Collectivité contributrice par rapport au montant de sa participation au fonds Résistance :

- le remboursement prévu au précédent alinéa sera calculé par application du taux de recouvrement au montant de la participation effectivement mobilisée pour l'attribution des avances remboursables, et non au montant total de la contribution visée au troisième alinéa.
- un remboursement anticipé de la part non-réalisée pourra intervenir après le premier comité de pilotage prévu à l'article 3.

En cas de défaillance d'entreprises ou associations bénéficiaires, et quelle que soit leur localisation, la prise en charge du risque est mutualisée avec l'ensemble des contributeurs, et intégrée au calcul du taux de recouvrement.

### **Article 3 : SUIVI - COORDINATION**

La Région et la Collectivité contributrice s'informent mutuellement et périodiquement de la mise en œuvre de cette convention. Elles veilleront conjointement à la bonne coordination et au suivi des aides octroyées.

La Région met en place une interface unique pour la saisie dématérialisée des dossiers et pièces afférentes à la demande de versement d'une avance remboursable.

La Collectivité contributrice est informée des demandes relatives à son territoire à travers leur examen dans le cadre des comités locaux d'engagement, et participe à leur circuit de validation. La Collectivité contributrice est informée mensuellement et jusqu'au 30 septembre par la Région :

- des dates des décisions de la Région relatives aux bénéficiaires immatriculés sur son territoire,
- des montants attribués et versés à ces mêmes bénéficiaires,

Un comité de pilotage global du fonds, associant l'ensemble des contributeurs sera organisé par la Région au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021. Egalement au plus tard à cette date, un point d'étape bilatéral sera organisé par la Région avec la Collectivité contributrice pour faire état du niveau des engagements définitifs réalisés au bénéfice d'entreprises et associations de son territoire, et convenir des suites à donner en cas de sous-réalisation par rapport au montant de la contribution versée par la Collectivité contributrice et visée à l'article 2. Ces modalités de pilotage seront reconduites annuellement jusqu'à la perte d'effet de la présente convention.

A partir du deuxième semestre 2021, la Région informe tous les 6 mois la Collectivité contributrice :

- du montant total des remboursements d'avance recouverts auprès de bénéficiaires de son territoire ;

- des retards de remboursement et défaillances de bénéficiaires.

**Article 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa notification par la Région à la Collectivité Contributrice pour une durée de cinq ans.

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les Parties.

**Article 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect des engagements par une des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure.

Elle pourra avant son expiration être résiliée de plein droit par l'une des parties par notification écrite (LRAR) en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général.

**Article 6 : REGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige relatif à l'application de la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Strasbourg,  
En 2 exemplaires,  
Le .....

Pour la Collectivité contributrice  
Le Président

Pour la Région

Envoyé en préfecture le 13/08/2020

Reçu en préfecture le 13/08/2020

Affiché le 13/08/2020

**SLOW**

ID : 057-200067502-20200731-CC\_20200731\_18-DE



**Tableau relatif aux indemnités de fonction**  
**Calculées au pourcentage de l'indice terminal de l'échelle indiciaire**  
**de la fonction publique**

POPULATION TOTALE (tranches démographiques)		50 000 à 99 999 habitants
FONCTION	TAUX MAX. EN %	Taux votés en%
Président	110%	100.90%
Vice-Président(s)	44%	35.00%
Conseiller(s) Communautaire(s) Délégué(s)		10.00%
	Indemnité comprise dans l'EIG (Président et Vice-Président)	
Conseiller(s) Communautaire(s) avec délégation	6%	1.55%
	Indemnité comprise dans l'EIG (Président et Vice-Président) subordonnée à la présence	

Annexe 2- point n° :23

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction brutes mensuelles applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Maires et des Adjoints

Communautés d'agglomération

Population totale	Président		Vice-président	
	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (montant en euros)
20 000 à 49 999	90	3 500,46	33	1 283,50
50 000 à 99 999	110	4 278,34	44	1 711,34
100 000 à 199 999	145	5 639,63	66	2 567,00
> 200 000	145	5 639,63	72,50	2 819,82

Population totale	Maires		Adjoints	
	Taux (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (montant en euros)
< 500	25,5	991,80	9,9	385,05
500 à 999	40,3	1 567,43	10,7	416,17
1 000 à 3 499	51,6	2 006,93	19,8	770,10
3 500 à 9 999	55	2 139,17	22	855,67
10 000 à 19 999	65	2 528,11	27,5	1 069,59
20 000 à 49 999	90	3 500,46	33	1 283,50
50 000 à 99 999	110	4 278,34	44	1 711,34
100 000 à 200 000	145	5 639,63	66	2 567,00
> 200 000	145	5 639,63	72,5	2 819,82
Marseille et Lyon	145	5 639,63	34,5	1 341,84
Paris	192,5	7 487,10	128,5	4 997,88

Conseillers municipaux des communes de 100 000 habitants au moins : 233,36 €  
 (6 % de l'indice 1027)

Indice 1027 (indice brut terminal de la fonction publique) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 3 889,40 €

Conseillers communautaires avec délégation de fonction Art L 5214-8, al1 et L 5216-4, al4 :

-Indemnité prélevée sur l'EIG du président et des vice-présidents

Conseillers communautaires sans délégation de fonction Art L5214-8 et L 5216-4 :

-Indemnité prélevée sur l'EIG du président et des vice-présidents et plafonnée à 6% de l'indice 1027

N° d'ordre  
du document  
d'arpentage

Commune de DIESEN  
Section 9

Plan cadastral  
Echelle 1/3000

Commune de PORCELETTE  
Section 32

Commune de DIESEN  
Section 10

(1)  
17

(4) 20

13

18

204

18

14

"Diesen - Porcellette T1"  
Diesen 2 ha 67 a 42 ca  
Porcellette 17 ha 38 a 79 ca  
20 ha 06 a 21 ca

"Porcellette T2"  
12 ha 03 a 99 ca

(3)  
19

(2)

21

2

Commune de PORCELETTE  
Section 33

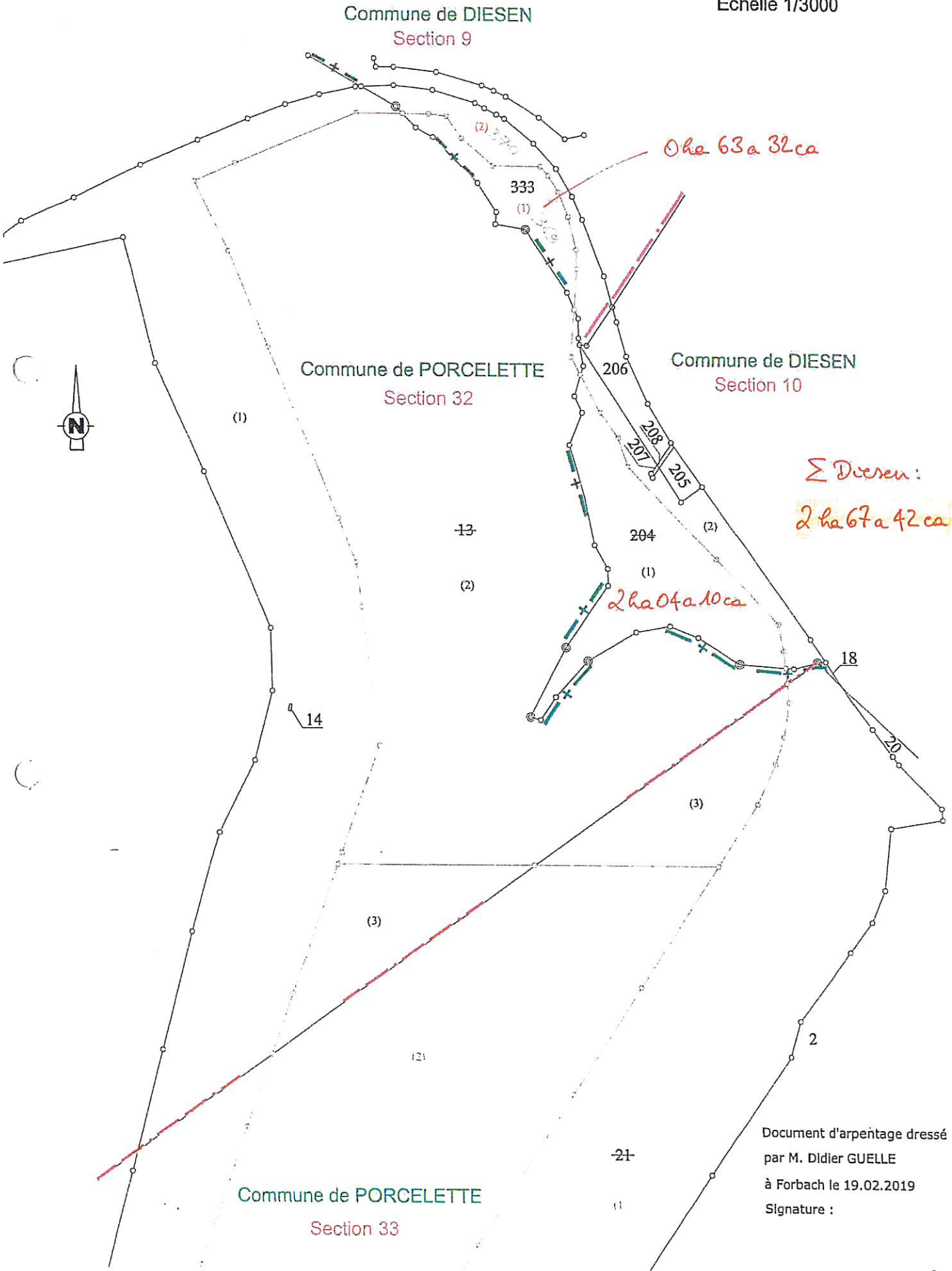
(1)

Document d'arpentage dressé  
par M. Didier GUELLE  
à Forbach le 19.02.2019  
Signature :

N° d'ordre  
du document **590M**  
d'arpentage

Envoyé en préfecture le 13/08/2020  
Reçu en préfecture le 13/08/2020  
Affiché le 13/08/2020  
ID : 057-200067502-20200731-CC\_20200731\_27-DE

Section 9  
Plan cadastral  
Echelle 1/3000



Document d'arpentage dressé  
par M. Didier GUELLE  
à Forbach le 19.02.2019  
Signature :

N° d'ordre  
 du document 1157  
 d'arpentage

Commune de DIESEN

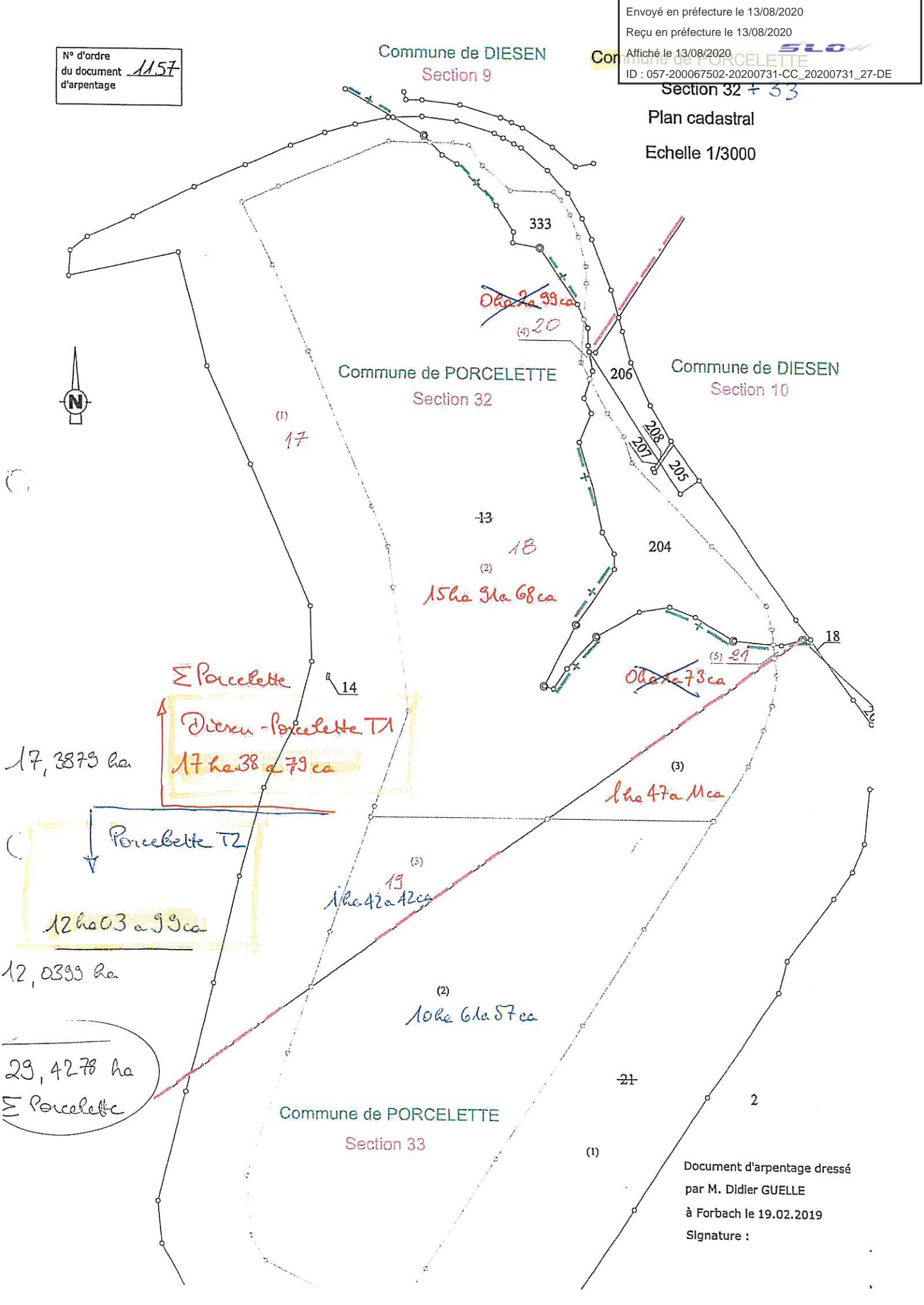
Section 9

Commune de PORCELETTE

Section 32 + 33

Plan cadastral

Echelle 1/3000



17, 3873 ha

$\Sigma$  Porcelette  
 Dieren-Porcelette T1  
 17 ha 38 a 79 ca

Porcelette T2  
 12 ha 03 a 99 ca

12, 0399 ha

29, 4278 ha  
 $\Sigma$  Porcelette

Commune de PORCELETTE  
 Section 33

Document d'arpentage dressé  
 par M. Didier GUELLE  
 à Forbach le 19.02.2019  
 Signature :

Envoyé en préfecture le 13/08/2020

Reçu en préfecture le 13/08/2020

Affiché le 13/08/2020

**SLO**

ID : 057-200067502-20200731-CC\_20200731\_27-DE

### Liste des parcelles

#### Projet PV Diesen-Porcelette T1

Commune	Section	Numéro parcellaire	Propriétaire	Contenance			Nature de culture	
				ha	a	ca		
PORCELETTE		32	18 Communauté d'agglomération St-Avoid Synergie	15	91	68	terre	15,9168
		33	30 Communauté d'agglomération St-Avoid Synergie	1	47	11	Bois, sol	1,4711
DIESEN		9	369 Communauté d'agglomération St-Avoid Synergie		63	32	sol	0,6332
		10	209 Communauté d'agglomération St-Avoid Synergie	2	4	10	terre	2,041

**Total T1: 20,0621**

### Liste des parcelles

#### Projet PV Porcelette T2

Commune	Section	Numéro parcellaire	Propriétaire	Contenance			Nature de culture	
				ha	a	ca		
PORCELETTE		32	19 Communauté d'agglomération St-Avoid Synergie	1	42	42	terre	1,4242
		33	29 Communauté d'agglomération St-Avoid Synergie	10	61	57	Bois, sol	10,6157

**Total T2: 12,0399**